

LA SEMAINE AFRICAINAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4163 du Jeudi 2 Février 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

5^e VOYAGE DU PAPE FRANCOIS EN AFRIQUE

Une mission de réconciliation en R.D.Congo



*Le Président
Félix-Antoine
Tshisekedi
Tshilombo
et le Pape
François
au Palais de
la Nation*

(P.3)

HUMANITAIRE

La joie des populations de la Lékoumou



*La distribution
de kits aux per-
sonnes
de 3^e âge, à
Kimandou*

(P.3)

EDITORIAL

Le Pape est chez nous !





B.P 711
Pointe-Noire - Congo (+242) 222 94
00 52 Fax (+242) 222 94 20 42
E-Mail : Info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

«Projet d'acquisition d'une solution information capable de gérer toute la chaîne des opérations portuaires»

SERVICES DE CONSULTANTS AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 015/PAPN/DSI/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a prévu dans le cadre de son budget d'investissement 2022 des fonds afin de financer son programme « logiciel et développement » et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer de paiements du marché d'acquisition d'une solution informatique capable de gérer toute la chaîne des opérations portuaires.

2. Les services du consultant auront pour objet de :

Mettre à la disposition du PAPN le document descriptif de toutes les fonctionnalités leur solution logiciel existante ou en cours de développement ;

Présenter en ligne ou en présentiel leur solution logicielle existante ou en cours de développement;

NB la solution logicielle proposée devra disposer le minimum des fonctionnalités suivantes :

() Pour le module de gestion des escales navires : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données de l'escale (Avis d'arrivée, demandes d'autorisation d'entrée, d'annulation, de débarquement des marchandises dangereuses, de mouvement, de manifeste marchandise, de la vérification de la cohérence des données, de la facturation, de la conférence de planification des opérations, etc.);

(ii) Le module de gestion des marchandises: Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des manifestes (Référentiel des données, rapport de déchargement, consultation quantité réelle des marchandises embarquées et débarquées, codification des marchandises et suivi, listes des chargements/déchargements provisoires et définitifs, etc.) ;

(iii) Le module de gestion du domaine : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion du domaine portuaire (les lots, référentiel des lots avec caractéristiques, caractéristiques des installations, plan de bornage, demandes d'occupation, cautions et assurances, occupations/contrats, création, validation et suivi des contrats, codification tarifaire spécifique, compteurs d'eau et d'électricité, etc.) ;

(iv) Le module de gestion des divers : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des prestations diverses (services aux navires, avitaillement en aux, et autres prestations diverses...);

(V) Le module de gestion des concessions : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des

données des concessions ;

(VI) Le module de gestion de la facturation des avoirs et des ristournes : il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des avoirs ;

(VII) Le module de gestion du recouvrement : Il offre [es fonctionnalités liées à la gestion des données permettant le recouvrement des créances ;

(VIII) Le module de gestion de paiement électronique multi canal : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données, des paiements (paiement par carte bancaire, paiement à travers une banque, etc.) ;

(IX) Le module d'interfaçage avec les autres systèmes internes: Il offre les fonctionnalités liées au transfert automatique ou semi-automatique des factures et bons de recouvrements vers {a comptabilité, etc. ;

(X) Le module de gestion de la communauté portuaire (PCS) : Il offre à l'ensemble de la communauté une plateforme d'échanges d'information par des web services, de demande de service, etc.

(XI) Analyses et BI

3. Le Port Autonome de Pointe-Noire invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

4. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récente et similaires.

5 Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction

De l'ampleur des marchés

De la nature des Services : informatique ;

Du domaine et de l'expertise technique: développement des logiciels ;

6. Le client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard de la

compétence et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés, dans le pays (Cv détaillés des experts daté et signé),

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants» de l'agence de régulation des marchés publics.

8. Les PAPN dressera une liste de 4 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la demande de proposition pour la réalisation des services requis.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le **16 Janvier 2023**

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire Avenue de Loango (immeuble en face de la CNSS)

BP :711 -Pointe-Noire -République du Congo Email : info@papn-cg.org Copies :

10, Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07h30mn à 16h30mn, heure locale, (TU+I) auprès de.

**Monsieur Cyriaque Aimé NGATSE
Directeur des Systèmes d'Information du PAPN**

Tel : (+242) 06 553 48 48105 576 51 26 ;

Courriel : ngatse@papn-cg.org ;

Avec Copies : info@papn-cg.org ;

spcpm@papn-cg.org

Fait à Pointe-Noire, le 14 Décembre 2022

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU PORT AUTONOME
DE POINTE-NOIRE**

Séraphin BHALAT

HUMANITAIRE

La joie des populations de la Lékoumou

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué du 25 au 30 janvier dernier une mission d'assistance dans le département de la Lékoumou. Elle est allée y apporter le soutien du Gouvernement aux populations vulnérables et victimes des inondations et des tornades récentes dans les localités de Komono, Mayéyé et Kimandou. Les actes de naissance aux enfants non déclarés à l'état civil et des kits scolaires aux élèves, y ont été également distribués.

C'est pour répondre aux besoins d'urgence et aux cris de détresse des populations affectées par les situations de catastrophe naturelle que la ministre est allée leur apporter le soutien du Gouvernement et une assistance, à l'instar des autres départements touchés par les sinistres. Une réponse aux inondations provoquées par les pluies diluviennes récentes et les tornades dans le département de la Lékoumou. Le cap a été mis sur les localités de Komono, Mayéyé et Kimandou.

La ministre n'y est pas allée les mains vides. Dans sa gibecière, des kits scolaires et de construction, des tricycles, des fauteuils roulants, des chaises de dignité, des béquilles et des déambulateurs.

La joie était grande pour ces populations de recevoir cette assistance du Gouvernement, en témoigne l'accueil réservé à la ministre partout où elle est passée.

Il a fallu braver les routes parfois en très mauvais état pour atteindre les différentes localités, par temps de pluies. Vêtu de son désormais caractère gilet kaki et d'une casquette noire, elle a commencé son assistance à Komono. Accompagnée de la préfète de la Lékoumou, Michelle Nguessini, du président du Conseil départemental, Jacques Ongoto, des représentantes de l'UNICEF, Chantal Umtoni, et de l'UNESCO, Fatoumata Marega, elle a été reçue par le sous-préfet, Brice Charles Ngonu, et la mairesse, Hortense Mbouanga.

Danses folkloriques et chants ont meublé le décor de cette cérémonie qui s'est déroulée dans l'enceinte de l'école primaire Joseph Kata, en présence du député de Komono, Arsène Niama. Malgré le soleil, la population était là. L'assistance a concerné les personnes de 3^e âge (100, au total). Ils ont reçu des kits composés de vivres et de matériels divers, tout comme les personnes vivant avec handicap qui ont reçu des tricycles, des béquilles et des chaises de dignité.

En plus de ces kits, 400 actes de naissance ont été remis aux enfants non déclarés à l'état civil, en

partenariat avec l'UNICEF qui a également fourni des kits scolaires aux élèves du primaire et du collège. De son côté, la repré-



Après la remise des actes de naissance aux enfants non déclarés à Mayéyé

sentante de l'UNESCO a remis à la préfecture de la Lékoumou, aux directions départementales de l'Action humanitaire et de l'Enseignement ainsi qu'au ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire des tablettes, dans le cadre de la gestion administrative numérique. «*Merci pour tout*», a déclaré le maire de Komono.

Dans l'ensemble, le district de Komono compte 1747 personnes vulnérables dont 600 dans la seule communauté urbaine et 701 enfants sans actes de naissance.

A Mayéyé, l'ambiance était très festive. Le sous-préfet, Bernard Goulou, a exprimé la satisfaction des ménages victimes des calamités naturelles, notamment de la tornade du 12 octobre 2022 qui a entraîné des dégâts matériels importants. Les personnes du 3^e âge étaient aussi concernées par cette assistance du Gouvernement, soit 100 ménages.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, 533 enfants non déclarés à l'état civil ont été dénombrés à Mayéyé; 9 enfants non scolarisés. Le village de Miguélé est le plus touché par la non déclaration des enfants (131 cas), puis le quartier n°2, Ikololo (112 cas).

Bernard Goulou a rappelé le combat permanent de Mme le ministre contre l'apatridie. Un échantillon de 10 personnes a reçu les actes de naissance des mains d'Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Des kits scolaires ont été aussi distribués aux élèves, soit 250 au total.

A noter que Mayéyé enregistre 187 enfants non



La ministre remettant les kits mobilité au député de Komono, Arsène Niama

tir aux malheurs et aux catastrophes sur toute l'étendue du territoire national. A ce titre, vous devenez, non seulement un pèlerin de l'action humanitaire, mais aussi un soldat engagé qui consacre sa vie à sauver et à défendre les causes des peuples vulnérables», a déclaré le sous-préfet, Jean Germain Ngatsé. Les populations de Ki-



Après la remise de kits scolaires aux enfants à Komono

scolarisés, sur 1787 que compte le département de la Lékoumou.

Par ailleurs, 19 ménages victimes du sinistre ont pu bénéficier des kits de construction, de vivres et d'ustensiles divers. Sans oublier les personnes vivant avec handicap qui ont reçu des tricycles, des chaises de dignité, des fauteuils roulants, des béquilles et des déambulateurs.

Le périple de Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma s'est poursuivi à Kimandou, situé à 48 km de Sibiti. L'accès y est rendu très difficile à cause de la dégradation de la route, associée aux nombreux borbiers qui posent des sérieux problèmes aux conducteurs.

Dans ce village, 44 maisons avaient été emportées le 11 janvier dernier par une tornade. «*En pareille circonstance, les mots appropriés peuvent parfois manquer pour exprimer le sentiment de désolation et de détresse que traversent actuellement les populations de Kimandou. Une population à la recherche du réconfort autant que les réponses. Mme le ministre, vous êtes la réponse proposée par le Président de la République pour compa-*

mandou ont dit un grand merci au Chef de l'Etat pour cette réponse rapide à leur détresse. Elles ont, néanmoins, déploré l'état de la route menant à leur village, le manque de médicaments à l'hôpital et le non-paiement des enseignants prestataires.

Les bénéficiaires de l'aide apportée par la ministre ont été dotés en matériaux de construction et vivres et outils. «*Depuis les ancêtres, on n'a jamais vu un tel geste*», s'est réjoui avec emphase le représentant de la population.

Au-delà de l'assistance humanitaire et sociale, 45 enfants scolarisés vivant dans les ménages sinistrés ont reçu des kits scolaires. Les tricycles ont été également distribués aux personnes handicapées.

Partout où elle est passée, la ministre s'est appesantie sur la solidarité nationale qui a permis de réaliser cette assistance. «*C'est parce qu'il y a cet élan de solidarité que nous sommes là*», a déclaré Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. À signaler que le département de la Lékoumou compte 18075 personnes vulnérables et 3359 enfants non déclarés à l'état civil.

Cyr Amel YABBAT-NGO

Editorial

Le Pape est chez nous !

Après un report en juillet, le voyage du Pape en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud se matérialise enfin. Depuis mardi le Souverain pontife est à Kinshasa, en attendant d'arriver en fin de semaine à Djouba, capitale du Sud Soudan. Ce voyage se veut un pèlerinage de paix, une invite à la réconciliation, un rappel à cette humanité que le contact avec l'évangile du Salut devrait avoir rendu plus sensible à la sacralité de la vie humaine.

Des violences inhumaines continuent de se perpétuer à l'est de la République démocratique du Congo. Ce serait pure folie de penser que ce drame infini n'affecte "que" notre voisin et frère de la RDC. Comme si un éléphant, de masse et de volume, pouvait continuer à s'adonner à son quotidien, quand un doigt est rongé par une quelconque infection.

Le Pape est venu répandre le baume de l'évangile sur les plaies béantes de nos prétentions et de nos égoïsmes. Pas seulement en RDC, mais partout où l'humain est méprisé et écrasé. Sur la base de ce critère, qui dira jamais que nous ne nous reconnaissons pas dans le tableau que dénonce le Saint-Père ?

Et que l'Afrique Centrale, du Tchad au Centrafrique; du Cameroun à notre Congo, n'est que havre de paix; que la guerre y est inconnue sous ses formes de menace actuelle ou future ? Le Pape est à la tête de l'Église catholique. Pour rappel : catholique veut dire Universel. Le Pape François, un Argentin né de parents immigrés italiens, a donc les bras suffisamment larges pour embrasser les misères du monde.

Réjouissons-nous de cette venue dans notre sous-région par laquelle d'ailleurs s'ouvrit son pontificat, avec une visite mémorable dans une République Centrafricaine au bord de l'implosion, en novembre 2015.

De Kinshasa, Albert MIANZOUKOUTA

GARDE REPUBLICAINE (GR)

Le colonel Basile Boka a pris officiellement les commandes

Le colonel Basile Boka a officiellement pris le commandement de la Garde républicaine le 25 janvier 2023 à l'esplanade du Stade Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville, après sa nomination le 3 janvier dernier. C'était en présence de plusieurs autorités politico-administratives et militaires.

S'adressant aux troupes de la Garde républicaine, Raymond Zéphirin

Mboulou, ministre en charge de l'Intérieur, qui a patronné la cérémonie, les a invités notamment à le reconnaître désormais comme chef: «... A compter de ce jour, vous reconnaîtrez comme chef, le colonel Basile Boka, ici présent; vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour l'intérêt du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et règlements de la République, conformément à la Constitution», a-t-il déclaré. Le colonel Basile Boka succède au général de brigade Gervais Akouangue, désormais commandant de la Gendarmerie nationale.

Le nouveau commandant de la Garde républicaine était jusqu'à sa nouvelle promotion com-

mandant de la zone militaire de défense n°8, Kinkala, département du Pool depuis 2016. De 1995 à 1997, il a occupé les fonctions de commandant d'escadron Position de tirs (PT 76), au premier régiment blindé; de 1997 à 1998, de chef d'Etat-major du Bataillon porté au premier régiment blindé; de 1998 à 2007, de commandant de compagnie à la sécurité rapprochée de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP); chef d'instruction à la sécurité rapprochée; chef des opérations et chef d'Etat-major. De 2008 à 2009, il a été chef de section emploi à l'Etat-major de la 40e Brigade d'infanterie (BDI); de 2009 à 2010, chef de division de la sécurité militaire à la 40e BDI; de 2010 à 2011, chef d'Etat-major du 402e Bataillon d'infanterie; du 1er septembre au 29 février 2012, commandant du sous-groupe opérationnel Mindouli (Opération Kimia), destiné à ramener la quiétude dans cette partie du pays à la suite des troubles socio-politiques.

Autres fonctions occupées : chef d'Etat-major du 402e Bataillon d'infanterie, avant d'exercer de mars 2012 à décembre 2016, celles de commandant du premier régiment blindé.

S'agissant de sa formation militaire, il a, de 1991 à 1993, suivi une formation initiale de chef de section et une formation d'application avec le 2e régiment étranger des parachutistes; du cours de perfectionnement d'officiers subalternes (CPOS) en 2002, du cours d'Etat-major (Diplôme d'Etat-major 2004), à l'Académie militaire Marien Ngouabi... Le colonel Basile Boka est aussi détenteur d'un brevet de parachutiste, obtenu en 1998, au Groupement aéroporté (GAP), actuel Groupement para-commando (GPC).



Le colonel Basile Boka

Alain-Patrick MASSAMBA



B.P 711
Pointe-Noire - Congo (+242) 222 94
00 52 Fax (+242) 222 94 20 42
E-Mail : Info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

«REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL Du PORT AUTONOME
DE POINTE-NOIRE»
SERVICES DE CONSULTANTS
AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET
001/23/PAPN/DQSSE/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de développement qui l'oblige entre autres à la mise en place de son système de management intégré. A cet effet, une ligne budgétaire a prévu des fonds pour la mise en conformité environnementale. Le PAPN lance donc cet AMI dans le but de recruter un consultant pour la réalisation d'un Audit Environnemental et Social (AES) conformément au cadre juridique en République du Congo relatif

* à la loi 003/91 du 23 avril 1991 portant sur la protection de l'environnement ;
* au décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental ;
* à l'arrêté 3196/MTE/CAB portant nomenclature des installations classées.

2. Les Services du Consultant auront pour objet la réalisation, sur une durée estimée à 12 mois, de l'Audit Environnemental et Social de l'ensemble des activités et services du PAPN en s'appuyant sur le domaine d'application déjà établi de son Système de Management Environnemental (SME).

3. Dans le cadre de ses prestations, le Candidat qui sera retenu aura pour tâche de collecter de façon systématique et documentée, des preuves d'audit afin d'évaluer et de déterminer de manière objective si les activités, les événements, les conditions et les systèmes de management relatifs à l'environnement ou les informations y afférentes, sont en conformité avec les critères de l'audit de surveillance de la certification à la norme ISO 14001 V 2015 en 2024 et de communiquer les résultats de ce processus au client.

4. Il s'agira pour le consultant d'effectuer un Audit Environnemental et Social dont les composantes, qui serviront d'éléments d'entrée, seront sans être exhaustives :

L'étude de zone selon l'approche de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des Risques)
* L'élaboration de l'empreinte carbone du PAPN ;
* Le complément des études de danger disponibles à des fins de gestion des risques industriels du PAPN
* L'Etat de Référence Environnementale (signature des biotopes) du Bassin portuaire;
* La rédaction du système documentaire des différents Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) existants.

Une attention particulière sera accordée à :

* L'étude de la vulnérabilité face au changement climatique pour la protection des écosystèmes côtiers
* La définition des programmes de surveillance environnementale et de suivi de la mise en œuvre du PGES au moyen des équipements 2.0 favorisant une gestion en temps réel et la stricte application de la note circulaire no 0564/MTE/CAB-DGE du 30 avril 2014
S'agissant de l'analyse et l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et sanitaires issus du SME, elles seront effectuées au moyen de différents modèles (matrice d'interaction, méthode d'Adkins, check list de Dee & Norbert, couches superposables de Krauskopf,...) puis croisés pour refléter au mieux ces impacts (recherche des effets dominos, usage de SIG...) conformément aux méthodes et outils ci-dessous :

- Méthodes d'expertises (liste de contrôle, Fecteau...)
- Modèles et système (matrice, réseaux neuronaux, réseaux de Sorenson, systèmes dynamiques, systèmes experts...)
- Représentation graphique (modèle de McHarg...)
- Méthodes comparatives unicritères (méthodes numériques, de Batelles, économiques...)
- Méthodes comparatives multicritères (techniques ordinales, méthode d'Holmes...)

5. L'exécution des prestations nécessite les compétences d'une équipe de spécialistes, comprenant notamment à minima :

*Un Chef de Mission,
*Un Expert en Gestion de l'Environnement ;
* Un Expert spécialiste en faune et flore ;
* Un Expert en vulnérabilité climatique (qualité de l'air, qualité de l'eau, réchauffement climatique, consommation énergétique, érosion côtière) ;
* Un Expert en modélisation des systèmes complexes

Le PAPN invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cette manifestation d'intérêt devra être accompagnée de toutes informations utiles pour montrer que le Candidat est qualifié pour réaliser les services décrits ci-dessus, à savoir:

* Les moyens en personnel qualifié;
* Les moyens matériels ;
* La surface financière (bilan du Candidat pour les trois dernières années, références bancaires) ;

Les références concernant l'exécution de prestations similaires durant les dix dernières années (titre du projet, date des prestations, montant et objet du contrat, nombre d'hommes-mois d'experts, bénéficiaires, source de financement);
L'expérience du Candidat dans la région.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études, société d'ingénierie ou cabinets de consultants.

6. Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure: Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

7. Les candidats étrangers devront obligatoirement se mettre en groupement avec un cabinet local agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du bassin du Congo.

8. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services, A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

*De l'ampleur des marchés ;
*De la nature des Services
*Du domaine et de l'expertise technique (réalisation des études/évaluations d'impact environnemental & social et l'élaboration des mesures d'atténuation des effets des actions anthropiques dans le secteur portuaire)

* Du contexte géographique à savoir, en Afrique Centrale avec le français pour principale langue.

9. Le PAPN examinera également [a pertinence des manifestations d'intérêt au regard des compétences et des disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays (Cv détaillés des experts datés et signés);

10. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et procédures pour l'utilisation- des Consultants » de l'agence de régularisation des marchés publics.

11. Le PAPN dressera une liste restreinte de 5 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

12 Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard leu février 2023 à 12h00 à l'adresse ci-après :

DIRECTION GENERALE DU PORTAUTONOME DE POINTE-NOIRE
AVENUE DE LOANGO (IMMEUBLE EN FACE DE LA CNSS)
BP 711 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DIJ CONGO

TEL. : (+242) 22 294 0052 ; (+242) 22 294 20 40 Email : info@papn-cg.org

Avec copies : j.bimbakila@papn-cg.org; spcpm@papn-cg.org

(A l'attention du Directeur Général du PAPN)

13. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous :

DIRECTION de la QUALITE, de la SANTÉ, de la SECURITE
ET de l'ENVIRONNEMENT DU PAPN
AVENUE DE BORDEAUX (ENCEINTE PORTUAIRE)
BP 711 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

TEL. : (+242) 06 624 52 39

Email i.bimbakila@papn-cg.org

Avec copies spcpm@papn-cg.org

A l'attention de Jacques BIMBAKILA BIVOUA

Horaire : 9h 12h / 15h-17h30, heure locale, (TU+I)

Fait à Pointe-Noire, le 20 JAN. 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

Séraphin BHALAT

UNICONGO

Redynamiser le dialogue public-privé, un des chevaux de bataille de Michel Djombo

Rentré au Congo en 2012, après des études supérieures et une expérience professionnelle en Europe, à la tête de deux entreprises agricoles à Dolisie et dans le Pool, Michel Djombo est le nouveau patron de l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (UNICONGO). Le principal syndicat patronal congolais a été porté sur les fonts baptismaux en 1958. Président sortant de la Fédération agriculture, élevage et pêche d'UNICONGO, il a été élu à l'issue de l'assemblée générale du 22 décembre 2022. Il nourrit l'ambition de redynamiser le dialogue public-privé. Interview.



Michel Djombo

*Quels sentiments vous inspirent après avoir été porté à la tête d'UNICONGO?

**Un sentiment de satisfaction, parce que lorsque vous êtes élu par vos pairs pour porter leur voix, ça signifie qu'ils voient en vous du potentiel. Ils considèrent que la vision que vous leur avez proposée est la bonne et comptent sur vous pour porter leur voix. Donc c'est de la fierté, mais aussi beaucoup de responsabilité. Parce que lorsqu'on défend les intérêts du secteur privé, dans un environnement qui peut parfois être difficile en termes d'environnement des affaires, les challenges ne manquent pas. Donc, je mesure la responsabilité qui m'est donnée, mais je la prends avec beaucoup d'enthousiasme.

* En résumé, c'est quoi UNICONGO?

**UNICONGO est le principal syndicat patronal de notre pays. Nous regroupons la grande majorité des sociétés formelles, c'est-à-dire celles qui ont pignon sur rue, qui sont durables, qui ont un certain historique, qui sont appelées à durer dans le temps et qui sont en règle avec les pouvoirs publics et leurs obligations fiscales. Et la plupart de ces entreprises se retrouvent au sein d'UNICONGO, rassemblées dans un certain nombre de fédérations qui correspondent au secteur de notre économie. Nous avons donc treize fédérations au sein de notre Union. La Fédération agriculture, élevage et pêche que j'ai présidée; la Fédération banque, assurance microfinance; la Fédération industrie; la Fédération services professions libérales, commerce, etc. Donc, on est organisé, soit en silos par Fédération, soit vraiment en union globale qui agit globalement sur l'amélioration du climat des affaires, la défense des intérêts de ses membres.

*Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés?

**Pas UNICONGO en tant que structure, mais les membres d'UNICONGO, bien évidemment, ont d'abord pâti grandement de la crise économique. Comme toutes les sociétés, y compris même les acteurs de l'informel, nous avons été grandement touchés par la chute des cours du baril de pétrole. Beaucoup de nos sociétés ont dû mettre la clé sous la por-

te. Nous étions 350 membres avant la crise. Nous sommes descendus à une cinquantaine de membres. Aujourd'hui, il y a environ trois cents membres. Mais au fur et à mesure, tous les mois, on enregistre de nouvelles adhésions. On va bientôt repartir à 350 membres. On a eu cette fluctuation du nombre de membres parce que, simplement, les sociétés adhérentes ont dû fermer, ont dû se mettre en sommeil par rapport à la crise. Et je profite aussi de l'occasion pour relever que pendant la période de crise, on a eu un peu l'impression, dans le secteur privé, d'être la vache à lait. C'est comme si on ne comptait que sur le secteur privé pour aider à relever l'économie. Pendant la période de crise, on a senti un redoublement des contrôles, une pression qui, parfois, a été difficilement soutenable pour les entreprises. C'est-à-dire: imaginons que vous payez une certaine valeur par rapport à un chiffre d'affaires, on vous a augmenté ce que vous aviez à payer, plutôt que de trouver d'autres acteurs, plutôt que de trouver des niches fiscales, plutôt que de trouver d'autres revenus diversifiés de revenus de l'État, on s'est appuyé sur ces mêmes pour pouvoir créer de la trésorerie pour les voies publiques pour pouvoir tenir la crise. Et ça, ça a été très difficile. Lorsque vous êtes nombreux et que le nombre se réduit, que la pression qui pesait sur l'ensemble commence à peser sur un nombre plus réduit, eh ben, c'est difficilement supportable.

*Quand vous parlez de crise, j'imagine que vous faites également allusion à celle liée à la COVID-19?

** Pour la crise des matières premières, les difficultés ont commencé en 2014. Fin 2013, on a commencé déjà à sentir quelques resserrements: 2014, 2015... on a, en 2019, commencé à sortir la tête de l'eau. On a senti un frémissement, un redémarrage de l'économie. On avait quelques signaux positifs. Et là, avec la COVID-19 que vous évoquez, effectivement, on est retombé encore dans une situation qui prévalait trois, quatre ans plus tôt. On a réussi quand même à avoir une certaine résilience pendant la COVID-19, et là encore, la guerre en Ukraine est arrivée. Et avec la guerre en Ukraine, une explosion des coûts des matières premières pour ceux qui produisent ou im-

portent la matière première, une explosion du coût des marchandises pour les commerçants importateurs qui importent et distribuent dans le marché congolais. Et là encore, ça nous met un peu en difficulté. Je dirais, aujourd'hui, parce que les gens ne sont pas toujours conscients du contexte international et ne se limitent qu'aux prix qu'ils voient devant eux, qu'au coût du panier de la ménagère, on a l'impression que certains commerçants, certains importateurs sont un peu comme des profiteurs ou comme on disait à une époque, des profito-situationnistes. Alors même que nous sommes tributaires. Etant un pays tributaire des importations, si quelque chose sur le marché international coûtait 500\$ la tonne, par exemple, vous êtes importateur, demain, ça passe à 800\$, vous payez 800\$. Lorsque vous importez et que vous êtes face des fois à un public qui n'est pas conscient des enjeux internationaux ou de l'impact des enjeux internationaux sur les prix, il ne voit que le prix qu'il paye au quotidien. Il considère que les commerçants sont un peu les profiteurs. Ça c'est dommage mais nous devons travailler, la responsabilité nous revient à communiquer largement pour améliorer cette perception et travailler. C'est ce qui est en cours actuellement avec le Gouvernement pour trouver les moyens de baisser les prix sur le marché local.

*Quelles ambitions nourrissez-vous pour votre structure?

**La première, c'est de redynamiser le dialogue public-privé. Aujourd'hui, trop souvent, les pouvoirs publics prennent des décisions sans concertation. Lorsque ces mesures sont prises en compte, certaines sont appliquées parce qu'elles ne présentent pas de difficultés. D'autres ne peuvent pas être appliquées en l'état et souvent, génèrent une levée de boucliers du secteur privé qui s'y oppose ou qui tente de moduler l'application, de faire des propositions pour changer la mesure. Et très souvent, ça crée une crispation des pouvoirs publics qui ont l'impression que le secteur privé, le patronat en particulier, est comme une force de contradiction qui s'oppose à

toutes les mesures. Alors que, si en amont, nous parlions; si nous étions appelés à la table pour dire voilà la difficulté face à laquelle le Gouvernement est, voilà l'idée que nous avons à l'esprit, qu'en pensez-vous? Dites-nous quel est l'impact de vos activités? Quelles peuvent être les limites, si on mettait en place aujourd'hui cette mesure? Parce qu'en réalité, nous ne pouvons pas nous opposer à une mesure de l'Etat, parce que l'Etat est dans son rôle régalien de mise en place d'un cadre de régulation, de coordination, et cetera. Par contre, des fois, l'Etat n'est pas toujours conscient de l'impact de ses mesures. Donc, si je ne réalisais rien d'autre à la tête du patronat que la repise en compte des intérêts du secteur privé, et l'écoute par les pouvoirs publics du secteur privé dans toutes les prises de décisions, ça serait déjà un accomplissement fabuleux. Mais, on a beaucoup d'autres chantiers, bien évidemment. Parmi ces chantiers, il nous faut trouver des solutions pour diversifier l'économie. La responsabilité ne revient pas qu'au Gouvernement. C'est à nous aussi d'identifier des projets, d'encourager nos membres à développer des nouveaux projets dans différents secteurs. Ceux qui sont importateurs aujourd'hui, par exemple, ça, c'est le sujet à la mode, les emmener à devenir des producteurs locaux. On a, parmi nos membres, des gens qui importaient des savons. C'était une grande société de la place importatrice de savon, par exemple qui, aujourd'hui, produit des savons locaux, qui s'est lancée dans la minoterie, qui se diversifie. Et ça aussi, c'est de notre ressort. Donc ça fait partie de mes chevaux de bataille: amener nos membres à réfléchir aux côtés de l'Etat, à la substitution des importations par la production locale. C'est un challenge, parce qu'il y a beaucoup de freins structurels locaux. Mais il nous faut quand même commencer à mener la réflexion. Donc, ça c'est un des axes de bataille de ma présidence également.

Propos recueillis par Véran Carrhol YANGA

COUP D'OEIL EN BIAIS

Une note de service qui fait parler

La note de service prise le vendredi 26 janvier 2023 par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso et annonçant le renvoi à lundi 30 janvier du Conseil de cabinet prévu initialement le 25 janvier, a donné lieu à diverses interprétations dans le landerneau politique et même dans l'opinion. Et pour cause: le chef du Gouvernement y invite «impérativement» les ministres et demandé même à ceux qui se trouveraient en déplacement à prendre «toutes les dispositions nécessaires pour être présents». Des termes inhabituels et un ton martial qui font penser que Collinet Makosso en a, enfin, marre de la flemmardise et des tirs au flanc parmi ses ministres et mécontent des résultats de son équipe. D'où les rumeurs d'un «conseil de cabinet des plus particuliers». Et pourquoi pas un probable remaniement technique dans un avenir plus ou moins proche! Il faut agir d'urgence et avec vigueur contre la vie chère classée en tête des priorités, d'autant que les prévisionnistes avancent une possible augmentation incontrôlée des prix de certaines denrées alimentaires, surtout avec l'entrée en vigueur le 31 janvier des nouveaux prix du carburant à la pompe. Les Congolais sont-ils à ce point déçus du Gouvernement qu'ils en viennent à spéculer à bout de champ?

L'UMC dénonce la mauvaise gestion des droits d'auteurs

«Comment comprendre que pendant six mois, le Bureau congolais des droits d'auteur (BCDA) paie les salaires de ses travailleurs, salaires qui, du reste, sont faramineux, et que pendant six mois, il ne paye pas les auteurs ou leurs ayants droit?», s'est indignée l'UMC (Union des musiciens congolais). Vendredi 27 janvier 2023, dans une déclaration explosive, les musiciens ont tapé du poing sur la table! Ils soutiennent que la part d'argent qui leur est due lorsque leurs œuvres sont diffusées à la radio ou à la TC est mal répartie, et n'est utilisée que pour le paiement des salaires des agents du BCDA, l'organisme chargé de la protection de leurs droits. Ils en appellent aux autorités compétentes pour l'arrêt du recouvrement des droits d'auteurs sur l'ensemble du territoire tant qu'aucune pratique saine n'y prévaudra.

Un trafic frauduleux de gasoil et d'essence éventé au port de Yoro

Depuis l'incendie ayant dévoré des baleinières au port informel de Yoro, à Brazzaville, la police y multiplie les opérations de contrôle et de sécurisation. D'ordinaire, les trafiquants tentent de faire passer clandestinement à Kinshasa des produits pétroliers subventionnés par l'Etat au Congo. La nuit du lundi 23 janvier dernier, elle est tombée sur 13 fûts et 55 bidons de gasoil que les malfrats tentaient de faire passer clandestinement par les baleinières de l'autre côté du fleuve Congo. La cargaison a été saisie.

Des propriétaires terriens cupides à Mfouati

Ils se permettent tout, délivrant même des autorisations d'extraction de minerais aux exploitants artisanaux sur le site de la SOREMI (Société de recherche et d'exploitation minière). Cette situation cause des désagréments à la société chinoise qui y a fait d'énormes investissements. Le gouvernement a réagi et fait entendre raison à ces citoyens cupides d'un autre âge, puis interdit toute exploitation par les exploitants artisanaux. Le ministre Pierre Mabiala, qui a fait partie de la délégation gouvernementale conduite par le ministre d'Etat Pierre Oba, des industries minières et de la géologie, a été très ferme avec les propriétaires terriens: «Les mines dont il s'agit sont la propriété exclusive de l'Etat. On ne voit pas comment vous pouvez participer à ce processus pour vous permettre de délivrer des autorisations»

Deux jeunes filles retrouvées inconscientes dans leur chambre

Cela s'est passé à Nkayi, la quatrième ville du Congo. L'alerte a été donnée par leurs parents. En défonçant la porte de la chambre, ils ont découvert les deux jeunes filles inconscientes dans leur lit commun. Elles étaient données pour mortes, car elles ne réagissaient pas. Une équipe de la police est alors intervenue et les a évacuées à l'hôpital. Plus de peur que de mal. Selon la première constatation, elles respiraient. D'après le diagnostic, elles ont été victimes d'intoxication dont l'origine ne serait pas encore connue.

Des agents d'un grand magasin hospitalisés pour avoir inhalé de l'acide

Des techniciens de surface du magasin Orca, vers l'ex-rond-point Monoprix à Brazzaville, ont inhalé en fin de semaine dernière un composé chimique à leur lieu de travail et ont été fortement incommodés, a posté la page Arsène Séverin. Ils étaient au contact de l'acide chlorhydrique sans le savoir, semble-t-il, quand ils nettoyaient le magasin. C'était la panique! Souffrants de divers maux, ils ont été transportés à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo. Aux dernières nouvelles, certains d'entre eux ont quitté l'hôpital, quand d'autres étaient sous oxygène, indique notre source.

NUMÉRIQUE

Lancement du projet d'accélération de la transformation numérique au Congo

Le ministre d'Etat Jean Jacques Bouya, ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier, représentant le Premier ministre, a lancé le 24 janvier 2023, le projet d'accélération de la transformation numérique au Congo (PATN). Ce projet vise à accroître l'accès à internet haut débit des populations non connectées et d'améliorer la capacité du Gouvernement à fournir des services publics adaptés au numérique. Il a été doté d'un financement de la Banque mondiale de 100 millions de dollars.



Léon Juste Ibombo, Jean Jacques Bouya et Franz R. Drees-Gross

Le lancement du PATN s'est déroulé en présence de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, et de Franz R. Drees-Gross, directeur régional du programme infrastructure à la Banque mondiale.

Présentant le projet, Seck Mangouani Francis, son coordonnateur, a souligné que le PATN a une durée de cinq ans. Il est composé de trois composantes: renforcer l'environnement favorable à l'accélération numérique; développer la connectivité numérique à large bande et l'inclusion numérique; améliorer la prestation et l'accès aux services numériques centrés sur les personnes. Les deux premières composantes sont constituées de deux sous-composantes et le troisième comprend trois sous-composantes.

Pour Franz R. Drees-Gross, le lancement du PATN fait partie des engagements de la Banque mondiale dans le cadre du partenariat pays et en parfaite harmonie avec la vision stratégique de la République du Congo inscrivant le développement du numérique comme l'un des axes stratégiques du Plan national de développement (PND) 2022-2026.



Photo de famille

Selon lui, le PATN est doté d'un financement de 100 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale. «Le lancement du PATN constitue une étape cruciale de l'implication continue de la Banque mondiale dans la transformation du numérique au Congo; l'implication manifestée dans le passé par le financement du projet CAB 3 et la réalisation d'un diagnostic de l'économie numérique», a-t-il dit.

Dans son allocution, le ministre Léon Juste Ibombo a rappelé que le PATN, fruit d'un long processus, donne à comprendre à l'ensemble des acteurs que le Congo s'est doté des instruments et dispositifs numériques pour lesquels une accélération façonnera considérablement le paysage socio-économique du Congo. Il s'agit notamment de: la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, Congo vision digital 2025, avec ses piliers e-gouvernement, e-citoyen et e-business; des infrastructures critiques de base existantes, à l'instar du Projet de couverture nationale en télécommunications; la connexion sous régionale en fibre optique à travers le projet Central african backbone (CAB) Congo-Gabon, Congo-Cameroun et Congo-RCA; le Fonds d'accès pour le service universel des communications électroniques (FASUCE); du Centre africain de recherche en intelligence artificielle, avec l'appui de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, hébergé au sein de l'université Denis Sassou-Nguesso.

A l'ouverture des travaux, Jean Jacques Bouya a indiqué qu'il est du devoir du Gouvernement de mettre en place des plans et politiques qui permettront de placer le Congo sur l'orbite du développement de manière équitable et durable; le PATN est la clé de voûte. Ce projet, a-t-il déclaré, ne pourra éclore sans la participation active de tous les acteurs qu'il appelle à rejoindre le Gouvernement dans cette démarche.

Le lancement du PATN a connu la participation de quelques membres du Gouvernement et des partenaires économiques et financiers du Congo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

COOPERATION

Le Japon va soutenir le Congo dans le secteur de l'environnement, de la pêche et de l'agriculture

Le ministre de la Coopération internationale Denis Christel Sassou-Nguesso s'est entretenu le 27 janvier 2023 avec Hironobu Murakami, nouveau représentant résident de l'Agence japonaise de la coopération internationale (JICA) en RDC et au Congo. Le Japon souhaite réaliser différents programmes de coopération avec le Congo dans le secteur de l'environnement, de la pêche et de l'agriculture, a indiqué le représentant résident de la JICA, après sa mission à Pointe-Noire et Brazzaville.

Au cours de leurs échanges, Hironobu Murakami a souligné que la JICA est en train de travailler sur une étude de faisabilité dans le secteur de l'électricité pour accompagner le Congo. Il a ensuite déclaré que le Japon s'appretait à faire un don de deux unités de décorticage dans le secteur du riz et qui devrait être installé à Madingou puisque le site semble être le mieux adapté et le deuxième site retenu était celui d'Ewo. Malheureusement le Gouverne-

ment doit réfléchir pour identifier un autre, car le site d'Ewo n'est pas disposé à accueillir cette unité.

«Nous avons discuté sur notre coopération bilatérale dans le domaine du secteur de l'agriculture et de la pêche. Le secteur de l'environnement est très important et nous sommes prêts à collaborer avec les pays du bassin du Congo surtout dans la conservation des forêts et de la tourbière», a dit le représentant résident de la JICA.

Dans le souci de dynamiser la



Hironobu Murakami et Denis Christel Sassou-Nguesso

coopération entre le Congo et le Japon, le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso a émis le souhait que la JICA ait un bureau à Brazzaville. Il a présenté à son hôte les atouts dont dispose le Congo, ce qui faciliterait la diplomatie économique.

Le représentant résident a

affirmé que la demande avait été déjà prise en compte et elle est en train d'être étudiée par les autorités à Tokyo; cela prendrait un peu de temps, mais que le Congo ne devrait pas désespérer.

A. N'K-K

TRANSPORTS

Vers l'élaboration d'une réglementation du transport des matières dangereuses

Le directeur général des transports terrestres Sadate Girest Manzekele Bokenga, a tenu une réunion le 24 janvier 2023 pour mettre en place le projet de réglementation du transport des matières dangereuses (TDM) ainsi que la formation de toute la chaîne logistique. Y ont pris part les cadres des ministères et des sociétés impliquées.

La mise en place de la réglementation permettra aux sociétés ou entreprises du TDM à se mettre en règle par rapport aux normes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de prévenir toute catastrophe écologique, environnementale et humaine.

Sadate Girest Manzekele Bokenga a fait savoir que le projet de la réglementation du TDM fera du Congo le 7^e pays pétrolier au monde, le premier en Afrique centrale aux côtés des trois autres (l'Algérie, le Maroc et le Nigéria), à adopter la réglementation des matières dangereuses sur les 56 adhérents.

Une fois la réglementation nationale adoptée, le Congo fera sa demande d'adhésion ADR-ONU pour répondre aux besoins de

sécurité des entreprises et des utilisateurs sur le territoire, et permettre que le Congo soit doté des outils de formation et de compétence, a poursuivi le directeur général des transports terrestres.

«Nous prendrons toutes les dispositions pour mettre le ministre des Transports au courant des évolutions de ce projet. Nous avons déjà la certitude qu'il portera le projet vers son aboutissement», a-t-il indiqué.

La DGTT va mettre en place un moyen de prévention en termes de sécurité et de formation professionnelle avec les experts nationaux et internationaux agréés. Cette information, a souligné le directeur général, permettra aux demandeurs d'emplois du secteur TDM et chauffeurs livreurs



Pendant la reunion

(hôpital, pharmacie) de joindre à côté de leur permis de conduire la carte ADR.

Par l'absence de cette réglementation, a expliqué Girest Manzekele Bokenga, les grandes entreprises (Total énergie, ENI) ne peuvent l'appliquer en République du Congo, alors qu'elles appliquent les règles ADR dans d'autres pays où elles sont installées.

«Ces entreprises forment en

interne pour répondre aux exigences internationales afin d'éviter des sanctions internationales en mettant en place leurs propres normes, d'où l'avantage d'uniformiser le certificat ADR, pour l'harmonisation des normes destinées aux firmes installées sur le territoire congolais», a souligné le directeur général des transports terrestres.

A. N'K-K

COUR DES COMPTES

Renforcer le cadre juridique de la cour des comptes aux normes internationales

Les avant-projets de textes d'application pour accompagner la loi organique de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, actuellement en débat au Parlement, ont été finalisés et validés par la cellule des normes, méthodes et qualité de la Cour, le 23 janvier 2023. A travers un atelier, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale, à Kintélé.

C'est Charles Emile Appesse, 1^{er} président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, qui a clôturé les travaux en présence de Ludovic Ngouala, avocat général, et Patrick Valéry Alakoua, coordonnateur par intérim du PRISP.

Depuis la création en 2022 de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, des textes d'application ont été élaborés pour que cette institution soit pleinement dans ses missions. Parmi les avant-projets des textes d'application examinés, analysés et validés pour le fonctionnement normal de cette Cour, ont figuré, entre autres, le règlement intérieur, l'avant-projet de décret du statut des magistrats, l'avant-projet du statut des assistants vérificateurs,

l'avant-projet de la loi fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, le projet du décret portant organisation et fonctionnement du secrétariat général du Conseil supérieur de la cour des comptes.

Pour les participants, les avant-projets de textes rendus disponibles à l'issue de cet atelier, contribuent au renforcement du cadre juridique de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, conformément aux normes internationales de contrôle des finances publiques.

A la fin des travaux, Charles Emile Appesse a rassuré de poursuivre ensemble au cours de cette année, avec ordre, les procès et les



Les organisateurs et les participants à la fin de l'atelier

actions pour conforter la bonne gouvernance et la transparence des finances publiques au Congo. «Ce travail permettra de renforcer le cadre juridique de l'institution en consacrant aux huit principes de l'indépendance d'une institution supérieure de contrôle des finances publiques, de renforcer les capacités organisationnelles de la cour et promouvoir des pratiques et des modes de gouvernance exemplaires», a-t-il déclaré.

«Nous en avons besoin au cycle actuel de l'évolution de notre pays. La Cour des comptes doit être arrimée aux standards internationaux qui président au fonctionnement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.»

A noter que les travaux de cet atelier se sont déroulés en deux phases, du 20 au 24 décembre 2022 et du 16 au 23 janvier 2023, toujours à Kintélé.

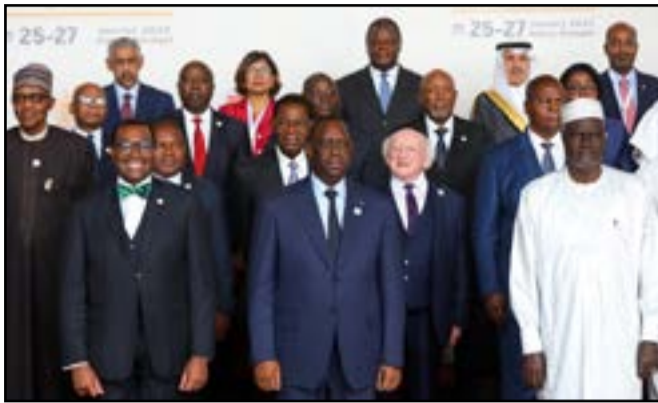
Philippe BANZ

SOMMET DAKAR II (SENEGAL)

Relever le défi de la sécurité alimentaire en Afrique

Au Forum de Dakar sur la souveraineté alimentaire en Afrique, placé sur le thème: «Nourrir l'Afrique: autosuffisance alimentaire et résilience», qui s'est déroulé du 25 au 27 janvier 2023 à Diamniadio, au Sénégal, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à mettre en place des Conseils consultatifs présidentiels de haut niveau pour superviser la mise en œuvre des Pactes de fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles.

Après la cérémonie de clôture, Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement (BAD), a souligné que ces instances seront présidées par les chefs d'Etat africains. «Adoptant un nouveau mode de fonctionnement, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'assumer le leadership et la responsabilité de mener personnellement la charge de nourrir leurs pays», a-t-il dit. La structuration de ces conseils, a précisé le président de la BAD, leurs modes de fonctionnement et toute autre spécificité seront à l'appréciation et à la convenance de chaque chef d'Etat, même ces structures sont appelées à tenir compte du plan de



La sécurité alimentaire en Afrique plus que jamais préoccupante

suivi des actions identifiées lors du sommet Dakar 2.

Avec la BAD, co-organisatrice de la rencontre, la Banque islamique de développement, la Banque ouest-africaine de développement, le Fonds international de développement agricole, les Pays-Bas, l'Allemagne et d'autres partenaires au développement venus de tous les coins du monde, ont convenu de soutenir ces pactes en mettant l'accent sur la transparence et les résultats. Ces pactes mettent également à contribution les secteurs de la pêche avec l'aquaculture, l'élevage pour l'autosuffisance alimentaire... Les partenaires au développement se sont collectivement engagés à allouer 30 milliards de dollars à la mise en œuvre des Pactes

de fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles au cours des cinq prochaines années. Les travaux de ce sommet, se sont achevés avec l'adoption de la «Déclaration de Dakar 2», lue à la clôture du Forum par le ministre sénégalais en charge de l'Agriculture. Il a suggéré de mettre sur pied des Conseils présidentiels pour superviser la mise en œuvre des pactes nationaux pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'assurer le suivi des décisions du Forum. Les parties prenantes de la Déclaration ont décidé aussi de «demander à la Commission de l'Union africaine et à la BAD d'assurer le suivi avec les différents partenaires au développement afin de finaliser le soutien». Elles ont

suggéré que la Déclaration de ce sommet soit soumise au Sommet de l'Union africaine prévu en février 2023 pour examen. Organisateur de ce sommet en partenariat avec le gouvernement sénégalais, la BAD a annoncé pour sa part un financement de 30 milliards de dollars pour la mise en œuvre «le plus rapidement possible» des stratégies nationales de souveraineté alimentaire et de résilience avec la promesse «de rechercher un appui financier supplémentaire auprès d'autres partenaires au développement».

Ce sommet a réuni des chefs d'Etat, des Gouvernements, le secteur privé, les organisations multilatérales, les ONG et les scientifiques pour relever le défi croissant de la sécurité alimentaire en Afrique. Il a été question lors de ce sommet d'élaborer des dispositifs de financement pour la mise en œuvre de pactes pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec les ministres responsables de l'agriculture, les acteurs du secteur privé, les banques commerciales et les institutions financières.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Des sanctions américaines visent les personnalités liées à Wagner

Les Etats-Unis d'Amérique ont récemment annoncé des mesures drastiques contre l'organisation paramilitaire russe Wagner. La liste des personnalités et entités ciblées pour collusion avec ce groupe qualifié par les Occidentaux de terroriste, a été publiée. Confronté aux groupes rebelles qui en voulaient à son fauteuil, le président centrafricain Faustin Archange Touadéra s'est appuyé sur Wagner pour se maintenir au pouvoir.



Le groupe paramilitaire russe pas bien vu par les Occidentaux

Washington estime que Wagner est un groupe de mercenaires ayant pour simple objectif de piller les richesses des pays où il s'installe au profit de la Russie. Il importe donc de «contrer ce groupe et sa participation dans la guerre en Ukraine», selon la Maison Blanche.

L'administration américaine ne veut pas se limiter uniquement qu'aux personnes impliquées sur le terrain en Ukraine, mais vise aussi les intérêts russes ailleurs, à l'instar de la République centrafricaine où le groupe est très actif. «Toute personne et toute entreprise liées à Wagner est complice», affirme le porte-parole du Conseil de sécurité de la Maison Blanche, John Kirby. Parmi les personnes visées par les sanctions: Valery Nikolayevich Zakharov, employé du groupe Wagner, mais qui a surtout été conseiller de sécurité auprès du président Faustin Archange Touadéra. A lui, s'ajoute l'entreprise Sewa Security.

Est aussi dans le viseur de l'administration américaine: Alexandre Ivanov, chef de la Communauté des officiers pour la sécurité internationale (COSI), nom donné au groupe des officiers russes en activité en RCA. Mais qui sert de société écran pour Wagner dans le pays, selon les Etats-Unis.

Réagissant à ses sanctions, Alexandre Ivanov a fait savoir que ces dernières sont «un aveu de faiblesse de Washington», tout en affirmant sa détermination à aider la République centrafricaine à rétablir la paix sur l'ensemble de son territoire.

Gaule D'AMBERT

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte de dépôt des statuts sous seing privé reçu par Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire en la résidence de Pointe Noire, en date du 07 novembre 2022, enregistré au domaine des timbres sous le numéro FO217/02 n° 421 le 23 novembre 2022; Il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Civile Immobilière;

Dénomination: KOMA;

Capital: 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 francs CFA;

Siège social: Centre-Ville TCHIKOBO, Pointe-Noire;

Objet social:

- L'acquisition des terrains afin d'y construire des immeubles;
- La transformation ou rénovation d'immeubles;
- La Fourniture de prestations de services dans le domaine immobilier (étude, recherches liées au domaine immobilier);
- Le Commerce de biens et services relatifs à l'industrie immobilière;
- L'administration et l'exploitation par

bail, location, sous location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement;

- La promotion immobilière.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier;

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM CG-PNR-01-2022-B-02170 du 30 novembre 2022;

Gérance: la société est gérée et administrée par Monsieur KOSSALE-BA-ESSANGARD.

Pour insertion,

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire.

Etude sise Avenue Moe TELLI, immeuble JADE, en face de Sueco, 1er étage, porte à gauche; B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO

RD CONGO

Nouvelles attaques attribuées aux ADF

De nouvelles attaques de villages attribuées aux Forces démocratiques alliées (ADF), milice affiliée au groupe Etat islamique, ont fait au moins 15 morts dans l'Est de la République Démocratique du Congo, le 29 janvier 2023. Une semaine après une attaque du genre ayant fait au moins 23 morts. Ces actes terroristes ont été lancés contre trois villages d'Ituri, alors que celui mené dans la nuit du 22 au 23 janvier avait ciblé une localité de la province voisine du Nord-Kivu. Un attentat à la bombe dans une église pentecôtiste de cette province, également attribué aux ADF, avait fait le 15 janvier au moins 14 morts.

Rebelles musulmans d'origine ougandaise, les ADF sont actifs dans ces deux provinces et considérés comme l'un des groupes armés les plus meurtriers de l'Est de la RD Congo. Le groupe djihadiste Etat islamique les présente comme sa branche en Afrique centrale.

D'après un acteur de la société civile qui a requis l'anonymat, «il y a eu des attaques simultanées dimanche dans trois villages sur le tronçon Komanda-Luna en chefferie (regroupement de villages) de Walese Vonkutu. Au village Many-



Les attaques terroristes causent l'horreur en RDC

la, nous avons retrouvé sept corps, à Ofay, il y a eu huit morts dont sept femmes. Et ce bilan est encore provisoire» a-t-il déclaré.

A en croire une source, il y a eu sept morts à Manyala et au moins huit à Ofay. Ces rebelles ADF poursuit l'acteur de la société civile, «ont aussi attaqué le village Bandibese, mais ils ont trouvé une résistance des militaires qui sont intervenus et donc là, il n'y a eu aucun civil tué».

En mai 2021, le Gouvernement a placé le Nord-Kivu et l'Ituri en «état de siège», pour tenter de stopper les violences, une mesure exceptionnelle qui a remplacé les administrateurs civils par des policiers et militaires. Depuis fin 2021, une

opération conjointe entre les armées congolaises et ougandaises cible par ailleurs les ADF en territoire congolais. Mais les violences continuent.

De nombreux autres groupes armés écument ces deux provinces, en dehors des ADF, il s'agit entre autres, de la milice communautaire CODECO en Ituri. Elle est accusée d'avoir tendu vendredi 27 janvier à l'armée congolaise une embuscade qui, selon l'armée, a tué cinq soldats dont deux colonels. La Force de l'ONU en RD Congo a fait savoir que de son côté 15 militaires tués, une source sécuritaire établissant le bilan, sous couvert d'anonymat, à 17 morts.

A-P MASSAMBA

5° VOYAGE DU PAPE FRANÇOIS EN AFRIQUE

Une mission de réconciliation en R.D.Congo

C'est un peu avant 15h-14h43 exactement, en avance sur «l'horaire prévu» que l'avion qui transportait le Pape François a touché mardi 31 janvier 2023, la piste de l'aéroport de Ndjili. Après les civilités, le Saint-Père et sa suite se sont dirigés vers le Palais de la Nation où l'attendait le Président de la République Démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour un premier entretien entre les deux responsables.

Kinshasa s'est parée des couleurs vives du Congo et du Vatican alors que des milliers de personnes ont fait la haie sur le parcours depuis Ndjili. Dans les conversations, cette visite était fortement commentée. Et au milieu de quelques avis grincheux, une large majorité de congolais met sa foi, au propre comme au figuré, dans la parole agissante du chef de l'Église catholique. Car, en dehors de la visite elle-même, c'est la guerre «qui sévit à

l'Est et qui est soutenue par le Rwanda» comme le récite le narratif officiel, qui est dans toutes les conversations. La parole du Pape est attendue pour la condamnation des violences à l'Est du Congo. «*Le Pape, c'est le vicaire du Christ, sa parole vient du Christ, elle apaise*», soutenait en direct sur le plateau de la Télévision nationale, une élue. Un commentateur a soutenu qu'enfin, la communauté internationale va devoir bien regarder les images de cette



Le Pape François en plein vol

République Démocratique du Congo dont elle s'est volontairement détournée pendant des années. Pendant sa visite de quatre jours, le Pape parlera aux jeunes; il recevra les victimes des violences de Goma où il n'a pu se rendre; il parlera aux

femmes, principales victimes de ces violences. Ce 40ème voyage du Pape hors du Vatican, fut reporté en juillet pour des raisons de sa santé fragile.

Depuis Kinshasa, **Albert S. MIANZOUKOUTA**, envoyé spécial.

Un espoir: «Paix et réconciliation» en R.D.Congo et au Soudan du Sud

Sur invitation du Président, Félix Antoine Tshisekedi Tschilombo, le Pape François effectue une visite apostolique de quatre jours en République Démocratique du Congo, l'un des plus grands pays laïcs avec 70 % des catholiques et qui compte six provinces ecclésiastiques. Kinshasa était dans la fièvre, mardi 31 janvier 2023, d'accueillir Sa Sainteté le Pape François. Pour la cinquième fois, le Pape François s'est rendu en Afrique et a entamé un voyage de six jours qu'il a commencé à Kinshasa et se poursuivra à Juba, au Soudan du Sud. Il l'a placé sur le thème «*Tous réconciliés en Jésus-Christ*».

Le pape François voulait se rendre dans ces deux pays depuis longtemps. La ville de Kinshasa a été la première étape de sa visite apostolique. Il va y séjourner jusqu'au vendredi 3 février. L'airbus 320 papal a atterri à 14 heures 43 à l'aéroport international de Ndjili. A sa descente d'avion, le Saint Père et les membres de sa délégation ont été accueillis par le Premier ministre, chef du Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukondé, qui avait à ses côtés leurs Eminences les cardinaux Fridolin Ambongo Besungu, archevêque métropolitain de Kinshasa et Dieudonné Nzapalainga, archevêque métropolitain de Bangui, en République Centrafricaine. Les pays voisins comme la République du Congo étaient représentés par les évêques de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) sous la férule de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la CEC, ainsi que les évêques du Rwanda. Tous les évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) étaient également présents, des membres du gouvernement, ceux des autres institutions constitutionnelles, ainsi que les représentants des autres confessions religieuses, notamment les musulmans. Le Pape François a déclaré: «*Je viens chez vous au nom de Jésus, comme un pèlerin de paix*» Sur son fauteuil roulant, le Pape a été salué par des milliers

de fidèles chrétiens et de non chrétiens venus de tous les coins de Kinshasa, de l'intérieur du pays et de l'étranger. Ces milliers de fidèles sont allés rencontrer le Pape, lui dire merci. Ils ont marché le long des artères



A sa descente d'avion, il prend le bain de foule

principales par des ovations pour dire merci au successeur de Pierre qui est venue les réconfortés dans la foi, l'espérance et participer aux diverses manifestations. Prêtre de la Congrégation des pères jésuites, le Pape François est venu rencontrer à Kinshasa un peuple qui traverse des moments de crise, des moments difficiles, de turbulence, surtout avec ce conflit armé qui fragilise l'Est du pays. Il vient rencontrer un peuple,



Le Pape et le Premier ministre Sama Lukondé dans le salon d'honneur

peuple de Dieu qui croit en Dieu. Il vient annoncer le message d'unité pour que la paix revienne dans ce pays. Le long du par-

amassée aux abords des artères principales. C'est le troisième voyage d'un évêque de Rome à Kinshasa. Les deux premiers remontent en 1980 et 1985 avec le Saint Pape Jean-Paul II. C'est donc une visite historique d'une portée pastorale.

Le programme officiel de la visite du Pape prévoit, un premier entretien avec le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tschilombo au palais de la Nation; la messe solennelle devant le parvis de l'aéroport de Ndolo; la rencontre avec les évêques de la CENCO, les jeunes, les femmes et les victimes des violences de la ville



Les évêques et les cardinaux présents à l'aéroport

cours de 25 km, entre l'aéroport de Ndjili et le palais de la Nation, le Souverain Pontife, debout dans Papa Mobile, a béni la foule

de Goma, ainsi que d'autres couches sociales.

Pascal BIOZI KIMINOU

REFLEXION

La vie consacrée: quelle place dans l'Église?

Introduction

Au cours des siècles, il y a toujours eu des hommes et des femmes qui, dociles à l'appel du Père et à la motion de l'Esprit-Saint, ont choisi de manière particulière de se donner à Dieu avec un cœur sans partage (Cf. 1 Co 7,34). Ces hommes et ces femmes, à l'instar des apôtres, ont tout quitté pour demeurer avec le Seigneur et se mettre comme lui au service de Dieu et de leurs frères et sœurs (Vita Consecrata N°1). Ces personnes ne sont autres que la multitude des consacrés répandus aux quatre coins du monde. Ce 2 février, en effet, solennité de la Présentation de Jésus au temple, communément appelé fête de la Lumière, l'Église nous donne de célébrer aussi la vie consacrée. L'occasion nous est donnée en Église de dire particulièrement merci aux personnes consacrées, de prier pour elles et pour les nouvelles vocations; un moment propice pour sensibiliser sur cet état de vie qui demeure méconnue des jeunes. C'est dans cette optique que s'inscrit cette réflexion. La vie consacrée: quelle connaissance? Quelle place dans nos Églises locales? Quel avenir?

La vie consacrée: quelle connaissance?

Réalité très ancienne dans l'Église, la vie consacrée remonte à la fin du troisième siècle (IIIème siècle), bien que le concept «*vie consacrée*» soit relativement récent. Cette notion a pris de l'ampleur avec l'apparition des nouvelles formes de vie à la fois proches et différentes de la vie religieuse (Benoît Malvaux, «*La vie religieuse en question*», publié dans Revue des sciences religieuses, p. 415-430, 2017). Concrètement, c'est dans le courant de la révision du Code de Droit canonique de 1917, pour traduire l'aggiornamento du Concile Vatican II que le concept «*vie consacrée*» par les conseils évangéliques sera retenu comme notion plus englobante. Elle prend en compte toutes les formes de consécration par l'émission des vœux.



Sœur Thècle Saurelle Bahamboula

La vie consacrée - apostolique ou monastique - manifeste de manière particulière la suite du Christ dans le concret de sa vie, de sa prédication et de sa mission. Moyen pour se conformer davantage au Christ, elle est «*la forme de vie stable par laquelle des fidèles, suivant le Christ de plus près sous l'action de l'Esprit-Saint, se donnent totalement à Dieu*» (Canon 573). «*Grâce à la profession des conseils évangéliques, les traits caractéristiques de Jésus - chaste, pauvre et obéissant - deviennent «visibles» au milieu du monde de manière exemplaire et permanente et le regard des fidèles est appelé à revenir vers le mystère du Royaume de Dieu, qui agit déjà dans l'histoire, mais qui attend de prendre sa pleine dimension dans les cieux*» (Pape Jean Paul II, Vita Consecrata N°1).

Il sied de rappeler tout de même que la vie consacrée n'est pas supérieure aux autres vocations, ni l'inverse. En effet, la consécration n'est pas le monopole des personnes consacrées par les conseils évangéliques. D'ailleurs, la consécration fondamentale est opérée par le sacrement du baptême qui fait de la personne un choix de Dieu et aussi par le sacrement de la confirmation. Il existe, par ailleurs, d'autres types de consécration, comme l'ordination des prêtres, qui les consacrent au service de Dieu et de son Église, les consécractions d'objets, de lieux, des meubles...etc. Ce qui fait la particularité de la vie consacrée par les conseils évangéliques, c'est le fait qu'elle suppose «*un don de Dieu particulier qui n'est pas donné à tous et à toutes*» (Vat II, Vita Consecrata N°30). De ce point de vue, les personnes consacrées reçoivent donc une consécration spéciale. La diversité des vocations est finalement à percevoir comme une complémentarité et une richesse.

La vie consacrée: quelle place dans l'Église?

Le document conciliaire de Vatican II, Lumen Gentium §1, rappelle que tous les membres de l'Église, pasteurs, laïcs et religieux, sont participants à l'unique mission de l'Église, signe et sacrement de l'union avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain. Et au sein de cette mission de l'Église, la vie consacrée, don de Dieu à l'Église, tient une place particulière: «*Elle est placée au cœur même de l'Église comme un élément décisif pour sa mission, puisqu'elle fait comprendre la nature intime de la vocation chrétienne*» (Vita Consecrata N°3). Don de Dieu à son Église, la vie consacrée rappelle ainsi quelque chose d'essentiel à toute l'Église: la présence agissante de l'Esprit dans l'histoire et, à travers les charismes des congrégations religieuses, la présence du Christ et de sa charité à l'œuvre.

La vie consacrée est de ce fait, importante et vitale pour l'Église. «*Présente dès les origines, elle ne pourra jamais faire défaut à l'Église, en tant qu'élément constituant et irremplaçable qui, en exprime la nature même*» (Vita Consecrata N°29). On ne saurait imaginer une Église constituée uniquement des ministres ordonnés et des autres laïcs. La vie consacrée contribue à la construction de l'Église, par le témoignage et le service qu'elle offre (Vita Consecrata N°63). Elle est au service de l'Église et de l'humanité, et à ce titre, sa présence et son témoignage prophétique au milieu du monde sont précieux. Par leur style de vie, les personnes consacrées témoignent du mode d'existence et d'action de Jésus, chaste, pauvre et obéissant. Elles sont d'une collaboration précieuse à l'activité pastorale et contribuent à la construction de l'Église à travers leurs multiples engagements dans l'éducation, la santé, l'évangélisation, le développement des milieux ruraux, etc. Elles le font dans l'Église et en lien avec elle dans toutes ses composantes. D'où l'importance de reconnaître leurs efforts et de valoriser leur participation dans la vie ecclésiale et sociale. Ainsi, aussi bien au niveau universel que diocésain la vie consacrée rappelle donc quelque chose d'essentiel pour la vie de l'Église.

Quel avenir pour la vie consacrée?

Expérience belle et positive à la suite du Christ, la vie consacrée demeure l'œuvre de l'Esprit. L'Esprit continue de souffler et sera toujours à l'œuvre et le Seigneur continue d'appeler. L'avenir de l'Église

(Suite en page 9)

CLOTURE DE LA 53^e SEMAINE DE PRIERE UNIVERSELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

Le Conseil œcuménique plaide pour la justice sociale et l'unité

Ouverte le jeudi 19 janvier dernier par le culte des ouvriers apostoliques en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, la 53^e Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens, placée sous le thème: «Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, mettez au pas l'exacteur, faites droit à l'orphelin, prenez la défense de la veuve» (Esaïe 1, 17), a pris fin samedi 28 janvier 2023, comme à l'accoutumée, par un culte en la Basilique Sainte-Anne du Congo.

Ce culte présidé par le pasteur Alain Juste Gonard Bakoua, président de l'Eglise évangélique du Congo et président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo (COECC), était placé sous l'animation liturgique de la chorale œcuménique, la fanfare évangélique, le Kilombo et le chœur du Renouveau charismatique. Les confessions religieuses membres du COECC représentées par leurs chefs respectifs: colonel Eugène Bamanabio, chef du territoire de l'Armée du salut et premier vice-président du COECC; pasteur Albert Koutia, président de l'Eglise évangélique Luthérienne au Congo; Mgr Kosmas Thasitis, évêque Patriarcal de l'Eglise Orthodoxe du Congo et du Gabon; Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain et de la province ecclésiastique du Centre de Brazzaville. M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement, et Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, étaient parmi les invités. Après le culte d'ouverture des ouvriers apostoliques, il y a eu le culte des mamans le vendredi 20 et celui des jeunes le samedi 21 janvier en secteurs. Pendant une semaine, du 23 au 27 janvier, les fidèles chrétiens des cinq confessions religieuses disséminés dans les trente-sept secteurs du département de Brazzaville et sa périphérie

ont prié et médité sur divers sous-thèmes, surtout en cette période de grande mutation à travers le monde, notamment la crise Russo-Ukrainienne et les conflits armés à l'Est de la République Démocratique du Congo pour que la paix véritable s'installe définitivement dans ces pays. Samedi 28 janvier, la Basilique Sainte-Anne était archicomble de fidèles chrétiens arborant l'uniforme de leurs confessions religieuses respectives. La liturgie de la parole a été essentiellement marquée par la prédication du Major Hervé Michel Ahouyanganga, assistant



Mme Arlette Soudan Nonault et le Premier ministre

auprès du secrétaire en chef de l'armée du salut. Parlant du texte de Luc 10, 25-36 «Qui est mon prochain?», il a mis en exergue le thème de cette 53^e Semaine de prière, soulignant que «faire le bien fait partie des biens incontournables». Avant de rappeler la citation de Martin Luther King qui disait: «Nous avons appris à voler dans les airs ensemble, mais nous n'avons pas appris à être comme des poissons dans



Les responsables des cinq confessions religieuses posant avec le Premier ministre et Mme Arlette Soudan

l'eau et à vivre ensemble». Vers la fin du culte, le pasteur Alain Juste Gonard Bakoua a lu le message dans lequel le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo interpelle les hommes de Dieu,

dans les deux royaumes. Les hommes religieux bénéficiaient des largesses des riches et des puissants. En raison de la proximité physique et des relations existants entre le palais royal et le temple, le

période comme une plaie qui suppure et comme un sacrilège devant le Tout-puissant conduisant à la fragmentation et à la désunion de son peuple. Notre monde actuel reflète à bien des égards, les défis de la division



Kilombo

pouvoir et l'influence étaient presque entièrement entre les mains du roi et des prêtres, les exposant dans une sorte de compromission au point de ne plus se soucier de la défense des victimes de l'oppression et des injustices. Ces paroles du prophète Esaïe «Apprenez à faire le bien, recherchez la justice» sont un véritable éveil de la conscience de ses contemporains face à la réalité de leur situation. Le prophète voit cette

que le prophète Esaïe a affrontés au cours de sa prédication. La justice, la droiture et l'unité proviennent de l'amour profond de Dieu pour chacun d'entre

d'égalité, de justice et d'amour patriotique? L'injustice, la corruption, l'oppression, l'insécurité, l'iniquité, les inégalités, le laisser faire et le laisser aller, les divisions, le tribalisme, la dépravation des mœurs courent encore l'espace public et religieux de notre pays. Hommes d'Eglise, hommes d'Etat et fils du Congo, croyants et non croyants, apprenons à faire le bien et recherchons la justice. Dans nos confessions chrétiennes comme dans notre



Le Pasteur Alain Juste G. Bakoua



Major Hervé Michel Ahouyanganga



Scholas populaire

nous, et sont au cœur même de l'essence divine et de la manière dont le Seigneur attend que nous nous comportions les uns envers les autres. Le contexte du prophète Esaïe est certainement différent du nôtre, mais ce qu'il dénonce est encore présent dans nos confessions chrétiennes et dans notre société congolaise. Les riches et les puissants ne sont-ils pas considérés comme les bénis de Dieu? Tandis que les pauvres et les faibles considérés comme mauvais et maudits? Cette injustice est encore très flagrante dans notre société congolaise. L'interpellation du prophète Esaïe n'est-elle pas la bienvenue pour un Congo en quête de lendemain meilleur, fait

pays, nous avons à relever de nombreux défis. Nous avons à bâtir des espaces de dialogue qui promeuvent l'unité. Un peuple divisé ne construit rien ensemble. Là où est Dieu, il y a amour, grâce et miracle. Dieu est le bien, la vérité, la beauté, l'abondance. Nous devons réchauffer nos relations, soutenir nos engagements pour la justice et pour la paix, affermir notre foi en Dieu, bannissons nos divisions. Enfin, le président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo a souhaité les vœux de santé physique et spirituelle au peuple de Dieu en cette nouvelle année.

Pascal BIOZI KIMINOU

(Suite de la page 8)

passer par la vie consacrée: par ces hommes et ces femmes qui donnent leur vie au Christ à travers une vocation particulière. Ces hommes et des femmes de prière pleins de vie, porteurs d'espérance; ces hommes et ces femmes qui portent le monde. L'avenir de la vie consacrée dépend aussi de l'éclosion des vocations dans la société actuelle, car le manque des vocations religieuses demeure un défi majeur pour l'avenir de la vie consacrée. Il nous semble impérieux que nos Eglises locales ainsi que les congrégations religieuses réfléchissent sur des stratégies à mettre en œuvre pour redynamiser la pastorale diocésaine des vocations. Par ailleurs, il est d'autant important que les consacrés persévèrent dans la fidélité à leur vocation. Comme l'affirme le Saint Père: «la vie consacrée n'a pas d'avenir sans une passion amoureuse pour Jésus» (Pape François, La force de la vocation. La vie consacrée aujourd'hui, éd. EDB, 2018, p.45). Il est fondamental

pour tout consacré, relever le défi de se laisser davantage séduire par le Seigneur, d'aspirer au jour le jour à être témoin et porteur de l'amour de Dieu. Tout bien considéré, les personnes consacrées, par la mission qui leur incombe sont appelées continuellement à être des signes d'amour fraternel et d'unité dans l'Eglise et dans la société. Consacrées, elles le sont dans l'Eglise et avec l'Eglise; cette Eglise qu'elles aiment et qu'elles portent avec amour et reconnaissance. Par la diversité des charismes, les personnes consacrées enrichissent l'Eglise et l'œuvre à l'universalité. Pour que la vie consacrée continue de rayonner en donnant le meilleur d'elle-même, il semble important, en Eglise, de réfléchir sur une collaboration plus cordiale et plus intense, dans l'esprit de Mutuae relationes et de synodalité. Que Marie, Mère de l'Eglise, notre Mère et modèle de vie consacrée intercède pour nous.

Sœur Thècle Saurelle
BAHAMBOULA
Religieuse Congolaise du
Rosaire

IN MEMORIAM

4 février 2013 - 4 février 2023: Martin Itoua, dix ans déjà!

L'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC) et la Fédération africaine des associations des parents d'élèves et étudiants (FAPE) que préside M. Christian Grégoire Epouma se souviennent encore de Martin Itoua rappelé à Dieu le 4 février 2013. A l'occasion des dix ans de ce triste souvenir, une messe sera célébrée en sa mémoire le samedi 4 février 2023 à Brazzaville. A cet effet, les coordinateurs départementaux, communaux, de districts et d'arrondissements sont priés d'y prendre part. Né le 9 octobre 1951 à Otambohoko, près de Makoua, dans le département de la Cuvette, Martin Itoua était le fils de feu Ndinga Saba et de feu Ndake Jeanne. Il a fait ses études primaires et secondaires à Makoua, sanctionnées plus tard par plusieurs diplômes, parmi lesquels le doctorat en psychologie obtenu à l'université de Haute-Bretagne à Rennes, en France. Martin Itoua a été président de l'APEEC et de la Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo (CARESCO) et secrétaire général de la FAPE.





B.P. 711
Pointe-Noire - Congo
Tél.: (+242) 222 94 00 52
Fax: (+242) 222 94 20 42
E-Mail: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE DRAGAGE DES QUAIS CONSTRUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE D'URGENCE DU PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE POINTE-NOIRE

SERVICES DE CONSULTANTS AVIS A MANIFESTATION D'INTEREP 003/ 2023/PAPN/DEI/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) s'inscrit dans une dynamique de développement depuis plusieurs années avec notamment la réalisation en 2009 du programme d'investissements prioritaires dans le cadre d'un partenariat public privé ayant permis la mise en concession du terminal à conteneurs.

2. Pour faire face au développement de cette activité, le périmètre de la concession a été étendu sur le quai D qui accueillait principalement des navires conventionnels. Cette situation, corrélée à la structuration progressive des corridors routiers et ferroviaires vers Brazzaville a nécessité l'actualisation en 2015 du Plan Directeur 2006 du PAPN dont les conclusions ont mis en évidence un déficit en postes d'accostage, pour le trafic des vracs et des conventionnels, évalué entre 3 et 4 postes à quai qu'il est nécessaire de combler immédiatement dans le cadre d'une Phase d'Urgence

3. Dans cet objectif, le PAPN a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) auquel est arrimé une subvention de l'Union Européenne (l'«UE») pour financer les projets relatifs à cette Phase d'Urgence qui constitue la première étape de son plan directeur de développement actualisé. Le PAPN a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) des travaux de dragage des quais construits dans le cadre de cette Phase d'Urgence.

4. Les Services du Candidat auront pour objet la Maîtrise d'Œuvre (Direction de l'Exécution des Travaux), sur une durée de 08 mois, des travaux de dragage du quai Multivrac sur la façade Ouest du nouveau Môle, de l'amorce du quai Multifonction, construite de part et d'autre de la darse et du port de pêche industrielle, y compris les différentes zones d'évolution vers ces quais et la démolition d'une partie de la digue intérieure (environ 300 ml).

5. Dans le cadre de ses prestations, le Candidat qui sera retenu exécutera les tâches ou missions suivantes:

- Finalisation des documents d'appel d'offres de travaux;
- Assistance au Maître d'Ouvrage durant la consultation;
- Assistance au Maître d'Ouvrage à la remise des offres;
- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la mise au point des documents du contrat de travaux ;
- Supervision et contrôle technique, financier et administratifs des travaux ,
- Suivi environnemental des travaux.

6. L'exécution des prestations nécessite les compétences d'une équipe de spécialistes, comprenant notamment à minima:

- (i) Un Chef de Mission,
- (ii) Un Expert Environnementaliste, ayant une expertise en Sécurité, Prévention et Gestion des risques de pollution aux hydrocarbures,
- (iii) Un Expert Dragage et Remblai,

7. Le PAPN invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

8. Cette lettre devra être accompagnée de toutes informations utiles pour montrer que le consultant est qualifié pour réaliser les services décrits ci-dessus, à savoir :

- Les moyens en personnel qualifié;
- Les moyens matériels;
- La surface financière (bilan du Candidat pour les trois dernières années, références bancaires);
- Les références concernant l'exécution de prestations similaires durant les dix dernières années (titre du projet, date des prestations, montant et objet du contrat, nombre d'hommes-mois d'experts, bénéficiaires, source de financement). Les références à préciser pourraient également concerner l'expérience du Candidat au titre de la prévention et gestion des risques de pollution aux hydrocarbures;
- L'expérience du Candidat dans la région.

9. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études, société d'ingénierie ou cabinet de consultants.

10. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

11. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

12. Si le candidat est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure:

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne

sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

13. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services, A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services (Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation de marché, Supervision et contrôle des travaux, Suivi environnemental des travaux) ;
- Du domaine et de l'expertise technique sur la réalisation des travaux de dragage
- Du contexte géographique (Afrique Subsaharienne).

14. Le PAPN examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays ;
- Correspondants/partenaires locaux, notamment à Pointe-Noire ;
- Procédures d'assurance qualité et certification du Candidat à la norme ISO 9001 version 2015 et certification environnementale à la norme ISO 14001 V2015.

15. Le PAPN dressera une liste restreinte de six (6) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

16. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 28 février 2023 à 12h00 à l'adresse ci-après:

Direction Générale du Port Autonome de
Pointe-Noire Avenue de Loango
(immeuble en face de la CNSS)
BP:711 -Pointe-Noire -République du Congo
(A l'attention du Directeur Général du PAPN)
Email: info@papn-cg.org

17. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: de 07h30mn à 16h30mn, heure locale, (TU+1) auprès de Monsieur Jean Jacques MOMBO Chef de projet, Coordonnateur de la phase d'urgence et du plan stratégique

Tel: (+242) 05 553 20 89106 670 11 12;
Courriel: jeanjacquesmombo250@gmail.com;
Avec Copies: info@papn-cg.org; gaetanmbama@yahoo.fr: spcpm@papn-cg.org

Fait à Pointe-Noire, le 25 Janvier 2023

LE DIRECTEUR GENERAL
DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Pour le Directeur Général et P/O
Le Directeur Général Adjoint

Bernard Serges César BOUYA
Diplômé en Management Portuaire

FONCTION PUBLIQUE

La fin de l'opération d'enrôlement biométrique repoussée au mois de février

L'opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat, des enseignants volontaires et communautaires, qui concerne toute l'étendue du territoire national, a démarré le 9 décembre 2022 à Brazzaville. La fin a été fixée au 27 janvier 2023. Christian Aboké-Ndza, directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, et des cadres du ministère chargé de cette opération ont effectué, mardi 24 janvier 2023, une ronde sur les différents sites pour en évaluer le niveau d'exécution. Au regard du constat fait et à base des informations recueillies sur le terrain, la décision prise a été de proroger le délai de l'enrôlement dans le département de Brazzaville jusqu'au mois de février 2023.



Christian Aboké-Ndza (au milieu) et sa délégation pendant la ronde

Cette troisième ronde est intervenue pour évaluer la mise en œuvre de l'opération. La planification de l'exécution de cette opération a été répartie en trois phases dans le département de Brazzaville. La première phase devait couvrir les ministères à faible effectif, la deuxième s'intéressait aux ministères aux effectifs moyens et la dernière phase pour les ministères aux gros effectifs. «L'évaluation faite a révélé que les deux premières phases nous ont permis de couvrir beaucoup de ministères. En termes de nombre, c'est assez important. Il nous reste à couvrir six ministères sur les 37. Mais, en

termes d'effectifs enrôlés, nous sommes encore au tiers. Nous sommes seulement à 10 mille enrôlés. Pourtant, au départ la cible visée est de 32 mille agents civils de l'Etat pour Brazzaville. Les 22 mille restants sont répartis dans les quatre principaux ministères à gros effectifs, notamment le ministère de la Fonction publique, le ministère de la Santé, le ministère des Finances et le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Avec ces ministères, nous savons que nous avons 22 mille fonctionnaires que nous devons enrôler», a dit le directeur de cabinet, à l'issue de la

tournée. «Nous avons incité l'enrôlement en ligne. C'est la seule possibilité qui nous permettra d'aller plus vite. Heureusement que partout où nous sommes passés, l'enrôlement en ligne se fait. Cela facilite le travail d'enrôlement matériel au niveau des opérateurs, et nous gagnons en temps», a-t-il poursuivi. Christian Aboké-Ndza encourage l'enrôlement en ligne pour réduire les délais. Il s'est dit satisfait que les agents civils de l'Etat ont compris l'importance de l'opération et

sont présents dans des sites. «Au regard des aléas, nous avons sorti un nouveau calendrier pour atteindre le mois de février pour arriver jusqu'au terme de l'opération, au lieu de s'en tenir au délai du 27 janvier. Nos équipes ont subi une formation avant de démarrer cette opération. Les agents sont compétents et outillés pour faire ce travail», a-t-il indiqué. A noter que les sites visités sont installés à l'hôpital général de Djiri à Nkombo; l'hôpital de Talangaï; le centre de santé intégré du Plateau des 15 ans, à Mougali; l'hôpital mère et enfant Blanche Gomes; le cabinet du ministre de la Santé et la direction générale de la Fonction publique.

Philippe BANZ

HUMANITAIRE

L'association France-Congo aux chevets de l'hôpital de Kinkala

Dans le cadre de ses actions philanthropiques, l'association France-Congo a offert un lot de matériel de santé à l'hôpital de référence de Kinkala, chef-lieu du département du Pool. Le don a été remis lundi 9 janvier 2023 par Aubin Kimbolo, représentant de l'association au Congo. Depuis sa création le 6 janvier 2000, la structure agit pour le bien-être des populations.



Les donateurs et les bénéficiaires à l'issue de la remise du don

La cérémonie a été patronnée par le vice-président du Conseil départemental du Pool Médard Benazo, en présence de deux membres de l'association de la section française en séjour au Congo, Gérard Marsolier et Philippe D'Allard, originaires de la Sarthe tous deux, qui ont convoyé le matériel. A travers ce don, l'association a tenu une fois de plus à voler au secours de l'hôpital de référence de Kinkala, en mettant à sa disposition un appareil mobile d'échographie et 13 tensiomètres. Ce don n'est pas le premier du genre car l'association France-Congo a déjà remis plusieurs équipements de santé et une ambulance médicalisée à l'hôpital de Kinkala. Dans les tout prochains jours, l'association va faire acheminer une deuxième ambulance à Pointe-Noire, ainsi que du matériel de santé de première nécessité. L'association humanitaire France-Congo soutient le département du Pool depuis 2003 dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation du personnel de santé. Le don remis récemment arrive à point nommé puisque depuis près de deux ans, l'hôpital de Kinkala était dépourvu d'un appareil d'échographie. Hormis Kinkala, cet hôpital soulage également les populations des localités riveraines. Il a besoin d'être suffisamment équipé et réhabilité surtout que le département du Pool a subi des saccages ces dernières années. La section Congo de l'association France-Congo compte à nos jours 15 membres. Son siège est établi dans les locaux de l'association Bana Dix Maisons, au N°8 de la rue Kindamba à Mougali, quatrième arrondissement de Brazzaville.

Aristide Ghislain NGOUMA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12. B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

ENVIRONNEMENT FORMATION ECOLOGIE

En sigle «E.F.E»

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, Au capital de 10.000.000 de Francs CFA
Siège social : 54 avenue Charles De Gaulle, 3^{ème} étage, Immeuble UMA, Hôtel Elais
Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif (statuts et annexes), établi en la forme sous seing privé en date du 20 Octobre 2022 par l'associé unique, pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date du 28 Octobre 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 07 Novembre 2022, sous folio 208/31 N°8798, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : " ENVIRONNEMENT FORMATION ECOLOGIE en sigle E.F.E "

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Objet social : La société a pour objet, tant en République du Congo et à l'étranger :

- Développement de la formation écologique ;
- Et généralement, toutes opérations, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;
- En outre, la société peut également participer par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Siège social : 54 avenue Charles De Gaulle, 3^{ème} étage, Immeuble UMA, Hôtel Elais, Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social : Dix Millions (10.000.000) de Francs CFA, divisé en Mille (1000) actions de Dix Mille (10.000) Francs CFA, chacune d'une valeur nominale numérotée d'Un à Mille.

Nomination du Président : Monsieur Philippe Jean BERINGER, né le 18 Août 1948 à Paris (France), de nationalité Française, demeurant à Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-01998, du 15 Novembre 2022.

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2022-B17-00008.

Fait à Pointe-Noire, le 23 Novembre 2022.

Pour insertion.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12. B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

ATELIER 23

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital social de 1.000.000 F CFA / Siège social: Zone industrielle Km4, Pointe- Noire République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant actes constitutifs (Statuts) établi par devant le Notaire soussigné, en date du 29 Juin 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 6 Octobre 2022, sous le folio 201/7N°1080, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale : ATELIER 23.

Objet social : La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo:

- Atelier de menuiserie; - Magasin (vente de meuble); - Import, Export; - Commerce.

Siège social : Zone industrielle Km4, Pointe-Noire,

République du Congo.

Capital social : Un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune.

Nomination du Gérant : Monsieur XU Gongde gérant, de nationalité Chinoise.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-01899, du 09 Novembre 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-00219.

Fait à Pointe-Noire, le 29 Décembre 2022.

Pour insertion.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA

Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2^{ème} étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE DENOMMEE «BRAZZA A TOUT PRIX»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00061

Aux termes du procès-verbal des Décisions de l'Associée Unique en date à Brazzaville (République du Congo) du 06 janvier 2023, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 13 janvier 2023, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 010/16 N°0190, l'Associée Unique a prononcé par anticipation la dissolution de la société.

- Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00023, le 16 janvier 2023.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2019-B13-00061.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

COLLOQUE INTERNATIONAL

L'oeuvre de Dimixson Winner Perfection célébrée par ses pairs

Un colloque international exclusivement culturel, axé sur le thème: "Winner Dimixson Perfection, l'écrivaine et son oeuvre". Organisé par l'Alliance Koongo, le 28 janvier à Brazzaville, ce colloque a honoré l'une des plus belles plumes congolaises et africaines, comptant une trentaine de productions littéraires originales, riches et variées. Il a été couplé à la cérémonie de remise des prix et diplômes d'excellence à trois écrivains congolais, dans le cadre du Grand prix culturel Alliance Koongo, le trophée des Lumières, pour leur immense et louable travail littéraire.

Le but visé par le colloque a été de "cerner les contours de la plume de Dimixson, de discerner l'étonnant et envoûtant enchevêtrement de mots, les pirouettes et les girouettes de ses phrases, les tournures acrobatiques, les jongleries, voire l'espièglerie de son écriture. Mais aussi, la maturité et la sagacité d'une âme foncièrement poétique, la force d'âme ou le stoïcisme d'une des rares femmes de Lettres congolaises qui, comme des adolescents, savent s'extasier, se laisser transporter d'admiration, devant la succulence des mots, devant la générosité et la vérité de la muse...", a affirmé Ramsès Bongolo, directeur des Editions Alliance Koongo (AK) et écrivain. L'autre point du colloque a permis d'explorer l'oeuvre d'une écrivaine congolaise qui vit et ne jure que par l'écriture, mais aussi d'écouter les communications des éditeurs, critiques, préfaciers et d'entendre ses contemporains. Au terme de cette rencontre littéraire, toutes les communications seront rassemblées afin de produire une source d'informations, un do-

cument collectif sur l'oeuvre de Dimixson Winner Perfection. Les différentes communications recueillies lors de ce colloque serviront d'actes pour éclairer la lanterne ou d'apporter un complément de vérité aux travaux



«Winner Dimixson Perfection, l'une des plus belles plumes congolaises et africaines»

des biographes, chercheurs et spécialistes de littérature du temps présent et du futur. Les travaux ont été ponctués par huit communications avec des thèmes divers, dont certains se sont appuyés sur les oeuvres de l'écrivaine, développées par des écrivains, chercheurs, enseignants, étudiants férus



L'organisateur (au milieu), les récipiendaires et des invités

de la littérature, tels que Prince Arnie Matoko, Willy Gom, Anicet Douniama, Bertin Dzangué, Pr Arsène Elongo, Jason Loumouamou's, Rizidi Lebrun, Davy Dimixson portant sur "Engagement, humanité et esthétique dans l'oeuvre littéraire de l'écrivaine"; "Métaphore pour tra-

duire la modernité dans lumière stellaire de l'écrivaine"; "Afrique tueuse des Ramsès et Néfertiti"; "Une perle dans le désert"; "Nectar divin"... Sans oublier les échanges et la déclamation des poèmes de l'auteure par Stan Matingou, comédien et metteur en scène. Enseignant de Winner, au département de Littérature et civilisations africaines où il a été aussi chef de département, le Pr Mukala Kadima Nzuji a rappelé que "l'auteure (qui est aussi Dr et enseignante, au département des Sciences et techniques de la communication de l'Université Marien Nguouabi), était parmi ses étudiants les plus brillants, toujours inspirée. Elle a une écriture fiévreuse, on dirait qu'elle est prise dans une sorte de transe quand elle écrit, et ça jaillit de partout. C'est un auteur important, vraiment important, je le dis avec toute objectivité. Il a souhaité que ses collègues organisent un colloque plus grand sur elle, qui aurait pour missions de lire, faire comprendre et établir un lien entre l'auteure et son public".

Des mots justes ont été utilisés pour célébrer et qualifier les oeuvres prolifiques de Dimixson: "Nous sommes en train de célébrer une grande conscience congolaise et africaine "Il y a une forte articulation de la justice dans ses écrits qui sont de différents genres. Sa conscience est manifeste à travers ses écrits"; "La lutte a toujours été le premier mouvement de Dimixson, suivie de la pensée et du travail"; "Pour modeler sa perfection poétique, elle dit des vers à se désaltérer, des vers à la fois soleil ouvert et glas, vers douleurs, éprouvée et gloire; des vers au-delà de toute souffrance éventrée"; "Winner Dimixson rappelle dans ses oeuvres des mots comme: connaissance, conscience, empathie, valeur de travail, etc". "Chacune de ses publications ouvre la voie à des réflexions nouvelles, pour repousser les frontières de la connaissance et de l'ignorance". "Ces poèmes attestent qu'ils sont engagés, philanthropiques et esthétiques. Elle met en exergue les valeurs humaines"; "Elle se projette dans le futur et a une grande vision". Rendant hommage au Pr Mukala Kadima Nzuji qu'elle a qualifié de "cerveau encyclopédique, propulseur des valeurs", et à François Ondaï Akiera, dont elle a lu les extraits de son roman "Mwana Okwémet, le fétiche et le destin", l'écrivaine a fait la synthèse sur ce qui a été dit sur elle et sur son oeuvre. Elle a remercié Dieu qui lui permet de réaliser tout cela, mais aussi

SOUTENANCE DE THESE A L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Les travaux de Vasthie Nora Pandzou Yembé contribueront au salut de l'humanité

Sous la direction du Professeur émérite Thomas Nsilou, Vasthie Nora Pandzou Yembé a présenté et soutenu publiquement, vendredi 27 janvier 2023 à Brazzaville, sa thèse pour l'obtention du grade de doctorat unique en chimie et technologie alimentaires. «Contribution à la caractérisation de la noix de Nkamba (Ricinodendron africanum var Nkamba) et suivi de la stabilité de l'huile extraite», est le sujet consacré à cette étude. Les résultats de cette thèse ont révélé que la noix de Nkamba contient en moyenne 65,97% d'huile avec une teneur en eau de 6,61%. Le profil en acides gras indique des proportions intéressantes en acides oléique (19,48%), linoléique (39,44%) et linoléique (31,63%). «L'huile de Ricinodendron africanum var Nkamba est très insaturée et présente une bonne valeur nutritive», a fait savoir la diététicienne et désormais Docteur en chimie et technologie alimentaires Vasthie Nora Pandzou Yembé, épouse Balenda.



Dr Vasthie Nora Pandzou posant avec les membres du jury

L'importance de cette étude centrée sur la noix de Nkamba et suivi de la stabilité de l'huile extraite réside, entre autres, dans le taux élevé en oméga 3 (31,63%). Ce qui en fait une huile diététique utilisable dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires. Or, ces dernières constituent l'une des principales causes de décès à travers le monde. Ainsi, si la culture de la noix de Nkamba d'où est extraite cette huile venait à être multipliée et sédentarisée en République du Congo, elle aiderait à l'augmentation de la production de cette huile essentielle dans la lutte contre les maladies sus-mentionnées.

A cela il faut ajouter que le taux de B carotène et polyphénols diminuent très considérablement dans l'huile chauffée et encore plus dans celle conservée. Plus que l'huile vieillit, plus elle s'oxyde et devient impropre à la consommation. Quoiqu'il en soit, l'huile de Ricinodendron africanum var Nkamba a une bonne thermo résistance à l'oxydation.

Al'issue de la soutenance de cette thèse, notamment: la présentation de la méthodologie, des résultats, les réponses aux questions qui ont été adressées à l'impétrante, etc., Vasthie Nora Pandzou Yembé a été déclarée Docteur de l'Université Marien Nguouabi, mention très honorable avec les félicitations du jury. Augustin Malumba Mukaya, Professeur à l'Université de Kinshasa, rapporteur externe de cette thèse a justifié la mention décernée par rapport à «l'originalité des résultats qui contribuent à la valorisation des faits étudiés». Et de conclure: «ces travaux vont rendre des services à la société. Car on ne fait pas la science pour la science, mais on la fait pour qu'elle serve à quelque chose. Vasthie Nora Pandzou vient de prouver par son travail que l'huile de Nkamba peut être utile à la consommation dans les domaines de l'alimentation et de la médecine».

Marcellin MOUZITA

tous ceux qui y ont participé. Elle a promis de continuer à travailler sans relâche. L'autre temps fort de la cérémonie a été la remise des prix et des diplômes d'excellence à trois récipiendaires, pour leur immense travail littéraire. Il s'agit: du Pr Mukala Kadima Nzuji, grand prix culturel Alliance Koongo, dans le domaine de la critique littéraire; de François Ondaï Akiera, grand prix culturel Alliance Koongo, dans la catégorie conservation du patrimoine culturel, pour son roman historique "Mwana Okwémet, le fétiche et le destin" et Winner Dimixson Perfection, dans la catégorie meilleur écrivain de l'année

2022. "Ce grand prix culturel, a rappelé Ramsès Bongolo, "est une initiative tangible des Editions Alliance Koongo, une sorte d'extériorisation d'une impulsion, d'un désir, mieux d'une intention de célébrer, de la plus belle des manières, le 7^e anniversaire des Editions Koongo" Emus, les récipiendaires ont salué l'initiative de l'organisateur, mais aussi le choix porté sur eux. Ils ont marqué leur détermination de continuer à travailler pour honorer, et faire rayonner la littérature congolaise et africaine.

Alain-Patrick MASSAMBA

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE «BESOF CONSULTING»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 24 novembre 2022 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la date du 29 décembre 2022, sous folio 238/19 N°5500, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: BESOF CONSULTING
Forme: Société A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital: 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.
Siège social: à Brazzaville, au numéro 2408 au quartier Chic 102, Arrondissement 01 Makélékélé.
Objet: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- Formation en management, marketing, communication et image;
- Tenue des livres comptables;
- Formation en audiovisuel (commerce et stratégie commerciale);
- Internationalisation: partenariats internationaux ;
- Qualité des produits des artisans;
- Accompagnement des femmes entrepreneures et des artisans;
- Formation linguistique (anglais, et espagnol des affaires);
- Elaboration des business plans;
- Conseils environnementaux: HSE, énergies renouvelables;
- Prestations de services.

La société peut généralement accomplir, toutes les activités connexes et toutes opérations financières, commerciales, civiles, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
Gérance: Monsieur Prétexte Erick MAKELE MOUKOUMA est nommé en qualité de Gérant.
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 02-01-2023.
RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00001.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

AVIS DE VENTE

Vente de la parcelle de dimension 20mx20m à Mougali vers l'avenue Boueta Mbongo, Brazzaville.

Prix abordable

Contact:

06 976 58 36 / 06 610 92 01

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussusyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

COGIMEX-SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: N° 05 Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Mpila, POTO-POTO 2
Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2023-B12-00003

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 29 Décembre 2022 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 30 Décembre 2022, sous Folio 239/3 n°5523, il a été constitué une société dénommée COGIMEX-SARL.

Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée pluripersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: à Brazzaville, N°05 Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Mpila, POTO-POTO 2

Objet: Import-export de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés ; Vente en gros et détail de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés.

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2023-B12-00003 du 05 Janvier 2023.

Gérance: Monsieur ELENGA Gaston est le Gérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA-ILAHOU

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET

Notaire
Tél.: 05 520.40.97/06 969.10.49; etudenotairemouellet@gmail.com

ANNONCE LEGALE
SOCIETE SOUTH CAPE CONGO

Société à Responsabilité limitée au capital de 10.000.000 F. CFA
Siège social: Socoprise Avenue NSINA
Pointe-Noire, République Du Congo

Aux termes des résolutions des procès-verbaux de l'assemblée générale mixte des associés en date à Pointe-Noire du trente juin deux mil vingt-deux, enregistré aux domaines et timbres à Pointe-Noire le 23 décembre 2022, sous le F°237/02, N°468, portant:

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022;
- Approbation des comptes et affectation du résultat;

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Agrément de nouveaux associés;
- Modification des statuts ;
- Continuation de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société enregistrés le trente décembre 2022 aux domaines de timbres et impôts de Pointe-Noire sous le folio 242/02 N°473.

Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 5 janvier 2023 sous le N°CG-PNR-01-2023-D-00009.

Pour avis,

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire.

Etude sise avenue MOE TELLI, Immeuble JADE,
face SUECO étage,
Porte à gauche; B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO.

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOLOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°01/2023/MEF/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	30.323 du 25/08/2022	Plle(s) 02 Bloc 50 Section CD Superficie 900,00 m ²	SOCOPISE	Arr 01	Mr. ESSEMBOLO Hermanne
2	24.435 du 16/12/2014	Plle(s) 09 Bloc 100 Section BXA Superficie 500,00 m ²	LA BASE	Arr 01	Mr. DOUNIAMA OKANA
3	30.344 du 07/09/2022	Plle(s) 11 Bloc 22 ter Section BS (File Mandou) Superficie 322,50m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mr. PANDI NGONDO Eloïck Blevenek Cherrick
4	28.944 du 27/02/2020	Plle(s) 07 bis et 10 bis Bloc 31 Section J Superficie 400,00 m ²	Nanga-village (File Tchiyobo)	Arr 06	Mr. OUALEMBOKANDA Guy Martial
5	24.370 du 26/11/2014	Plle(s) 06 Bloc 25 Section J Superficie 480,00 m ²	Côte-Matève (File Ntoumba)	Arr 06	Mr. OSSA IBARA Régis Ulrich
6	29.819 du 18/08/2021	Plle(s) 05 bis Bloc 86 Section BT Superficie 228,00 m ²	TCHIMBAMBA Vers école du 5 février (KM4)	Arr 01	Mr. DIAMOUNGANA-MOUYAMBA Nazaire Didier
7	25.346 du 27/08/2015	Plle(s) 02 Bloc / Section M Superficie 500,00 m ²	km4 (rue de Kimfikou n°8)	Arr 01	Mr. DOUNIAMA OKANA
8	28.186 du 30/11/2018	Pll(es) 03 et 05 Bloc 122 Section BXA Superficie 500,00 m ²	TCHIKOUMBI-TCHIMBAMBA	Arr 01	Mr. DOUNIAMA OKANA
9	30.076 du 11/03/2022	Pll(es) 05 bis Bloc 69 Section BH Superficie 200,00 m ²	TCHIMBAMBA AVIATION	Arr 01	Mme. NZAOU Coraline Nadine
10	29.457 du 20/11/2020	Plle(s) 997 Bloc / Section / Superficie 500,00 m ²	COTE MATEVE(File NTOUMBA)	Arr 01	Mr. SOUZA Noël
11	30.220 du 13/05/2022	Plle(s) 07 Bloc / Section / Superficie 500,00 m ²	TCHIMAGNI AVIATION	Arr 06	Mme. EKEMI née DERRE Angele
12	29.664 du 27/09/2022	Plle(s) 15 bis Bloc / Section / Superficie 219,77 m ²	DIOSSO (File Tchi-Nzo-Lwangu)	Arr 06	Mr. PAMBOU-MAKOUNDI Aimé
13	29.004 du 22/05/2020	Plle(s) / Bloc 29 Section M ² Superficie 429,25 m ²	Village des pêcheurs (file tchinimina)	SP de LOANGO	Mme. AWOUNOU Vignon Helga Sandrine
14	30.021 du 15/02/2022	Plle(s) / Bloc 18 Section A suite Superficie 500,00 m ²	Tchimbamba (File BOULOLO)	SP de LOANGO	Mme. NOMBO MAVOUNGOU Grâce Stella Louisette
15	27.690 du 20/03/2018	Plle(s) 09 Bloc 55 Section BM7 Superficie 1000,00 m ²	Nkotchi-fouta (File Tchifoussou)	Arr 01	Mr. MAZONGA Kriss Exaucé Vlady
16	30.140 du 21/04/2022	Plle(s) 09 Bloc 286 Section BN Superficie 1000,00 m ²	NGOYO II (zone côtière)	Tchiamba Nzassi	Mr. NDOCKY MBALLAT Patrice
17	30.346 du 08/09/2022	Plle(s) 08 et 10 Bloc 70 bis Section BN Superficie 385,62 m ²	Mayinga (File mboma tchimbambouka)	Arr 06	Mr. MIOKO Germain
18	30.274 du 01/08/2022	Plle(s) 01 et 02 Bloc 97 Section BH Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	Mme. KODIA née TANDOU Aurelie Mireille
19	30.119 du 01/04/2022	Plle(s) 04 Bloc 167 Section A Superficie 4622,80 m ²	TCHIMAGNI AVIATION	Arr 06	Mr. KOUMBA TSOUMOU Guyvard David Jigrid
20	30.287 du 04/08/2022	Plle(s) 04 Bloc / Section / Superficie 1409,17 m ²	N'kotchi-fouta (File Tchifoussou)	Arr 06	Monsieur MERSIOL Pierre-Nicolas Lancelot Benoit et Madame MERSIOL
21	24.731 du 24/02/2015	Plle(s) 01 à 10 Bloc 129 Section BM5ème tr Superficie 400,00 m ²	TCHIAMBAMBA-NZASSI (File Tchitenda)	Tchiamba Nzassi	née BASSOLO Nuptia Tessia
22	30.247 du 11/07/2022	Plle(s) 08 Bloc174 Section BL Superficie 355,00 m ²	MVASSA	Tchiamba Nzassi	Mr. NGAPIO Vincent
23	29.783 du 30/07/2021	Plle(s)11 Bloc 20 Section BNB Superficie 400,00 m ²	NGOYO	Arr 06	Mme. MBAKI Michelle
24	29.836 du 27/08/2021	Plle(s)08 Bloc 35 Section BJ Superficie 300,00 m ²	NGOYO	Arr 06	Mr. TEKELE Cyrille
25	26.534 du 31/10/2016	Plle(s)20 Bloc 45 Section: BG Superficie 264,53 m ²	MPAKA	Arr 06	Mr. NKOUNKOU Chérubin Fortuné
26	29.529 du 06/01/2021	Plle(s)20 Bloc 11 Section J Superficie 400,00 m ²	MPAKA (vers école J.Denis Tchimbakala)	Arr 06	Mr. BASSILOUA NTONDO Darty
27	30.353 du 09/09/2022	Plle(s) 06 Bloc / Section / Superficie 4000,00 m ²	KM4	Arr 06	Mme. MAPOUATA Amandine Charlene Cynthia
28	30.211 du 02/06/2022	Plle(s) 1à 10 Bloc 52 Ter Section: BP Superficie 207,46 m ²	LIAMBOU	Arr 01	Mr. OKYEMBA Wilfrid Gabriel
29	29.660 du 27/04/2021	Plle(s) 05 bis Bloc / Section / Sup. 273.205,14 m ²	warf	SP de LOANGO	Mme. TSAMOUKOUNOU MPOLO Lydie Pirene
30	29.752 du 13/07/2021		Village Tchiobo Laris (File Mankooosso)	Arr 01	Mr. BABELET WASSA Gradias Cléandre
31	30.429 du 04/11/2022			SP de LOANGO	Mr. NGANGOU Gualbert

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU



Fait à Pointe-Noire, le 19 janvier 2023

CHAN-ALGERIE 2023

Qui sont les coupables ?



Les Diables-Rouges autour du ministre Hugues Nguélondele à leur retour d'Algérie

Les langues se sont déliées après l'élimination des Diables-Rouges au premier tour du CHAN (Championnat d'Afrique des nations) en Algérie. Journalistes et supporters cherchent des coupables. Dernier espoir avant l'explosion, les qualifications pour la CAN 2023 (Coupe d'Afrique des nations), sœur aînée du CHAN. En attendant le verdict, les amoureux du football congolais règlent leurs comptes.

Lors des deux dernières éditions du CHAN, au Maroc et au Cameroun, les Diables-Rouges avaient atteint les quarts de finale. Les Congolais en sont venus à s'imaginer que leur équipe nationale locale ne ferait pas moins cette fois en Algérie. Cet état d'esprit a été entretenu

par les responsables et le staff technique. Malheureusement, les Diables-Rouges A' ont réalisé une piètre performance: deux matchs, une défaite, un nul, aucun but marqué. Avec en prime un classement humiliant leur donnant la dernière place d'un groupe que les observateurs jugeaient pourtant abordable. «C'est un échec retentissant», n'hésitent pas à écrire des amateurs de surenchère.

Le fait est que le dénominateur commun à tous les échecs du sport congolais, et du football, en particulier, reste «un encadrement défaillant à divers niveaux, pour ne pas dire incompétence», pointe un supporter. Pour un analyste, «le football congolais est loin d'être

guéri de ses maux endémiques. C'est le sentiment qui se dégage dans les milieux sportifs après cette élimination qui demeure, malgré tout, enveloppée de mystère.» Si personne ne revient sur le fait que l'équipe congolaise accuse des imperfections tant physiques, techniques qu'individuelles. La haute compétition ne pardonne pas: plusieurs brèches restent à colmater dans l'armature défensive qui a été trouée de part en part à Oran. Un échec retentissant, que les Congolais ont encore du mal à digérer. «Le mérite des dirigeants consiste précisément à mesurer les enjeux, à identifier les problèmes, à définir les moyens. Le rendez-vous était connu depuis des mois. L'incapacité de l'Etat, principal pourvoyeur

des fonds, à trouver les moyens pour permettre aux techniciens d'exécuter le programme de préparation nous laisse perplexe», confie un autre analyste. «Au dernier moment, on a tenté de cacher le soleil avec la main, à travers le stage d'acclimatation d'une semaine à Tunis. Etais-ce suffisant, pour ne pas transformer ce Onze national en un épouvantail dans cette poule d'Oran ?», s'interroge-t-il.

On ne peut taire les conditions de voyage des joueurs, de Brazzaville à Oran, en passant par Tunis et Alger. «Ça été un calvaire», avoue un membre de la délégation congolaise ayant requis l'anonymat. Mais le staff technique, par contre, prend bien soin de taire l'affaire des primes non reversées aux joueurs, en leur demandant de ne pas en faire une priorité, mais de se concentrer sur leur travail. «Il est difficile pour des jeunes qui ont fait du football leur métier de contenir leur rogne. C'est une armée de soldats peu confiants qui avaient croisé le Cameroun, et cela on l'a payé cash», estime un internaute.

Le vin est tiré, il faut le boire. D'autres compétitions pointent à l'horizon. Tous les espoirs sont reportés notamment sur la double confrontation Congo-Soudan du Sud, matchs qualificatifs pour la CAN 2023 en mars prochain. Il y a déjà de l'électricité dans l'air. En cas d'échec, c'est tout un pays qui a fait du football le symbole de son énergie qui pourrait disjoncter.

Jean ZENGABIO

BASKET-BALL

Joie à d'Ornano !

Deux trophées mis en jeu dans le cadre de la Super Coupe par la Ligue départementale de Brazzaville font le bonheur d'Inter Club de Brazzaville. Les formations militaires les ont conquis, dimanche 29 janvier 2023, au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé.



Le trophée d'Inter Club dames

Le premier a été remporté par les filles aux dépens de Brazza Basket. Score final : 52-37. Un match qu'elles ont dominé de bout en bout, grâce à leur fraîcheur physique, contrairement à leurs adversaires qui ont vite montré des signes d'improvisation. Evidemment, les dames de Brazza Basket était à court physiquement.

Par contre les hommes d'Inter Club n'ont pas eu partie facile. Opposés au CARA privé de sa vedette, Mouzita, ils ont terminé la première mi-temps avec 5 points d'avance (34-29). Il y a eu un sursaut d'orgueil des Aiglons qui recollaient au score chaque fois que les militaires tentaient de prendre le large. C'est au dernier quart temps que les militaires ont plié le match : 59-51.

Cette victoire permet à l'Inter Club de se consoler de sa contreperformance de Pointe-Noire, où il a perdu en décembre dernier la finale de la Coupe du Congo.

La Super Coupe marque «l'ouverture de la saison départementale de basket-ball». Selon le chronogramme, la Ligue départementale organisera le 12 février prochain le «Trophée des départements». Une semaine plus tard, le 19 février se tiendra l'assemblée générale pour le renouvellement de l'instance dirigeante du basket-ball brazzavillois.

G.-S.M.

VIEILLES GLOIRES

Le virevoltant Emile Nzambi Bamana

Le football a accouché des stars à Dolisie dont on ne peut effacer les souvenirs d'un revers de main. C'est le cas du talentueux Emile Nzambi Bamana, demi-offensif de l'AC Léopards des années 70-80, aujourd'hui membre du collège des sages et de réflexion des anciens joueurs. Entretien.

***E. N. Bamana, comment êtes-vous arrivé au football ?**

**De toutes les disciplines sportives qu'on pratiquait dans mon enfance, le football me passionnait le plus. Les gens parlaient trop du roi Pelé, j'ai décidé moi aussi de jouer au football pour être célèbre. Encore gamin, j'ai commencé au petit ballon communément appelé mwana-foot, dans Yello-star. En 1972, j'ai intégré Munisport, une équipe de deuxième division aux côtés de Devinci Leonards «Le gardien volant», l'avant-centre Mboumba Donga, le libero «Moscou». Après la suspension de Munisport pour cause d'indiscipline caractérisée suivi de sa dislocation, la même année Devinci Léonard Kivoulou et moi, avons intégré l'AC Léopards, du feu président Nimi Tsati où évoluaient déjà les doyens Antoine Madingou «Dolido», Koussissa Gabard, Mahoungou Pembe «Santoni», Mombo Edimo, Djohn Ngouanda, Scoblar Matsouelet, Ray Kibouka. Champion du Niari plusieurs fois, j'ai joué contre l'Etoile du Congo, Diables noirs, Patronage, Cara, V club, AS Cheminot et Inter club. Je figure parmi les joueurs qui ont fait la



Emile Nzambi Bamana

pluie et le beau temps de cette équipe dans les années 70- 80. Sélectionné au niveau régional, j'ai joué à Libreville contre Azingo, l'équipe nationale du Gabon. A Kinshasa, j'ai joué contre Vita Club et CS Imana.

***Quelle est votre appréciation sur le niveau de notre football aujourd'hui ?**

**A dire vrai, notre football est devenu moribond. Plusieurs maux le minent. A titre d'illustration, les centres de formation des joueurs n'existent pas, alors que tout passe par la formation. L'organisation des compétitions de mwana-foot n'existe quasi-

ment plus dans tous les départements. Il y a trop de corruption au niveau du championnat national. Aujourd'hui, le champion national est celui qui est huppé, qui a des moyens financiers. Conséquence : le champion national ne convainc plus à l'échelle internationale. Loin d'être xénophobe, il y a trop de joueurs étrangers dans notre championnat, si bien qu'on a du mal à former l'équipe nationale. La sélection des joueurs se fait sur la base des sentiments. Le chef de l'Etat a pourtant émaillé les départements d'infrastructures modernes, chaque chef-lieu devrait avoir une équipe départementale qui devrait prendre part à l'actuel championnat dite d'élite. Beaucoup de jeunes talents sommeillent à l'intérieur du pays. Cela est coûteux certes, mais on ne peut faire l'omelette sans casser les œufs.

***Auriez-vous un dernier mot ?**

**Je remercie infiniment «La Semaine Africaine» qui ne cesse de faire la promotion de notre sport. Je souhaite à tout le personnel du journal heureuse année 2023. Que celle-ci puisse vous apporter réussite, prospérité et longévité.

Equateur Denis NGUIMBI

DEMI-PARCELLE A VENDRE
A Kombé (arrondissement 8 - Madibou),
après l'église catholique.

Tél: 06 640 35 30

SEMINAIRE DE FORMATION ARRETE DES COMPTES 2022 ET LOI DE FINANCES 2023

KPMG CONGO SA a le plaisir de vous informer qu'il organise, le 23 Février 2023 à partir de 08h dans la salle de conférences de l'Hôtel HILTON de Pointe-Noire, un séminaire de formation sur:

- Les travaux de fin d'exercice 2022: Quels sont les pièges à éviter?
- Loi de Finances 2023: Les implications pratiques pour les contribuables

Cette conférence sera l'occasion pour les participants de :

- Décrypter les points clés de l'actualité comptable et fiscale relative à l'arrêté des comptes ;
 - Se familiariser avec les contours de la gouvernance de l'entreprise en matière d'arrêté des comptes;
 - Maîtriser les régularisations fiscales liées à la clôture des comptes et;
 - Fixer les nouvelles règles fiscales édictées par la loi de finances pour l'exercice 2023.
- La conférence sera principalement animée par une équipe d'experts comptables, de fiscalistes, de juristes et d'auditeurs de KPMG qu'assistera un haut cadre de l'administration fiscale.

Nous restons disponibles pour toute information visant le contenu de la présente formation.

Pour toute question liée à cette conférence, bien vouloir nous contacter aux adresses:

- (+242) 05 327 91 99 / (+242) 05 530 50 67
- monialelo@kpmg.cg / abele@kpmg.cg

Patrick GAMASSA
Associé
Expert-Comptable
Agrégé CEMAC



Conférence :
Arrêté des comptes 2022: Pièges à éviter
Loi de Finances 2023: que faut-il en retenir?

HOTEL HILTON POINTE NOIRE
Pointe Noire, le 23 Février 2023

KPMG

YANGO REMET DES KITS ALIMENTAIRES ET DES BONS D'ESSENCE AUX 30 MEILLEURS CHAUFFEURS PARTENAIRES

Fin 2022, Yango a mis en place un système d'évaluation des meilleures performances des chauffeurs partenaires, afin de récompenser ceux qui se sont distingués depuis que le service est disponible au Congo Brazzaville.

Les critères étaient simples :

Obtenir une bonne évaluation faite par les clients à la fin de chaque course sur des critères tels que "la tenue de la voiture et du chauffeur, la bonne ou moins bonne conduite du chauffeur, la qualité de la conversation avec le chauffeur". Le nombre de courses effectuées a également eu un gros impact sur le choix des gagnants.

En effet, sur l'ensemble des chauffeurs que compte le système Yango, trente (30) conducteurs se sont distingués et ont obtenu les meilleurs résultats sur la base des critères susmentionnés.

A cet effet, il a été organisé dans les locaux de Yango une remise de kits alimentaires et de bons d'essence, effectuée par le Directeur Général de Yango Congo en la personne de monsieur Precy DONGUI.

Au cours de cette cérémonie, les trente meilleurs chauffeurs ont été récompensés aussi pour leur fidélité et leur travail. En effet, selon le système de gestion des courses de l'application Yango, chaque chauffeur récompensé a effectué au moins cinq cent (500) courses par mois, ce qui fait deux mille (2000) trajets totalisés par chaque chauffeur durant les quatre mois qui ont suivi le lancement officiel de Yango, qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2022.

Parmi les chauffeurs bénéficiaires que nous avons rencontrés lors de la cérémonie, à la question comment ont-ils fait pour être parmi les meilleurs ? un nous a répondu : «Ça n'a pas été difficile pour moi d'être parmi des gagnants, car l'Application elle-même nous facilite la tâche avec son système de commande enchaînée sans temps de repos, donc il me suffisait juste d'accepter les commandes». A un autre nous avons posés la question quel message souhaiterait-il passer aux chauffeurs qui n'utilisent pas encore Yango ? il nous a répondu : «J'appelle mes autres frères du métier de chauffeur de taxi à rejoindre Yango, car Yango c'est l'avenir. Depuis que j'utilise Yango, je ne rate plus mes recettes, je ne fais plus tomber mon carburant et je gagne mieux qu'avant, surtout grâce au bonus que Yango me donne après chaque course. Alors venez venez, vous ne serez pas déçu. Et je profite de dire au Brazzavillois et Brazzavilloises d'utiliser l'application Yango pour commander leur taxi, c'est plus économique, rassurant et plus sécurisé, alors téléchargez l'application Yango et utiliser on n'attend que vous ».



der leur taxi, c'est plus économique, rassurant et plus sécurisé, alors téléchargez l'application Yango et utiliser on n'attend que vous ».

Dans son mot de circonstance, le Directeur Général de Yango Congo a déclaré: «qu'au vue de ces statistiques exceptionnelles, de l'implication ainsi que de la fidélité hors du commun manifestées par les chauffeurs, c'était un devoir de la part de Yango d'organiser cette cérémonie et que ce genre d'initiatives va se répéter au fil du temps et donc encourage les chauffeurs à travailler davantage et faire confiance à Yango».

A titre de rappelle Yango est présent en République du Congo depuis août 2022. Yango a été bien accueilli par l'ensemble de la population, notamment pour la modernité qu'il apporte au transport urbain à Brazzaville, pour la sécurité, pour le confort qu'il offre aux passagers et pour ses tarifs préférentiels, à partir de 350 francs pour un trajet.



B.P. 711

Pointe-Noire - Congo / Tél.: (+242) 222 94 00 52

Fax: (+242) 222 94 20 42

E-Mail: info@papn-cg.org / Web: www.papn-cg.org

REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
DES TRAVAUX DE DRAGAGE DES QAIS CONSTRUITS DANS LE CADRE
DE LA PHASE D'URGENCE DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DIJ PORT
DE POINTE-NOIRE
SERVICES DE CONSULTANTS

République du Congo
Unité-Travail-Progress

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 002/2023/PAPN/DQSSE/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) s'inscrit dans une dynamique de développement depuis plusieurs années avec notamment la réalisation du programme d'investissements prioritaires dans le cadre d'un partenariat public privé ayant permis la mise en concession du terminal à conteneurs.

2. Pour faire face au développement de cette activité, le périmètre de la concession a été étendu sur le quai D qui accueillait principalement des navires conventionnels. Cette situation, corrélée à la structuration progressive des corridors routiers et ferroviaires vers Brazzaville a nécessité l'actualisation en 2015 du Plan Directeur 2006 du PAPN dont les conclusions ont mis en évidence un déficit en postes d'accostage, pour le trafic des vracs et des conventionnels, évalué entre 3 et 4 postes à quai qu'il est nécessaire de combler immédiatement dans le cadre d'une Phase d'Urgence

3. Dans cet objectif, le PAPN a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) auquel est arrivée une subvention de l'Union Européenne (UE) pour financer les projets relatifs à cette Phase d'Urgence qui constitue la première étape de son plan directeur de développement actualisé. Le PAPN a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux de dragage du quai Multivrac sur la façade Ouest du nouveau Môle, de l'amorce du quai Multifonction, construite de part et d'autre de la darse et du port de pêche industrielle, y compris les différentes zones d'évolution vers ces quais et la démolition d'une partie de la digue intérieure (environ 300 ml).

4. Les Services du Candidat auront pour objet la réalisation, sur une durée de trois (03) mois, de l'étude d'impact environnemental et social.

5. Dans le cadre de ses prestations, le Candidat qui sera retenu exécutera les tâches ou missions suivantes:

- Cadrage; - Enquête publique; - Elaboration -des TDR; - Approbation des TDR par le Port Autonome de Pointe-Noire; - Dépôt des TDR au ministère de tutelle; - Validation des TDR par le ministère de tutelle; - Réalisation et rédaction d'une étude de sédimentologie; - élaboration et mise en oeuvre de plans d'échantillonnages de la qualité des sédiments répondant aux normes OSPAR et de biodiversité marine;
- réalisation de campagnes d'échantillonnage de la qualité des sédiments et d'investigations de terrain sur les biotopes en milieu marin et littoraux en incluant dans le périmètre des investigations le site clapage en mer et sites de rejets à terre; • Analyse et Traitement des données; - Consultation publique; - Rédaction du rapport de IEIES; - Approbation du rapport de IEIES par le Port Autonome de Pointe-Noire; - Dépôt du rapport de l'IEIES au ministère de tutelle.

6. L'exécution des prestations nécessite les compétences d'une équipe de spécialistes, comprenant notamment à minima:

- Un Chef de Mission, • Un Expert en Gestion de l'Environnement ayant en plus un profil de prévention et gestion des risques de pollution par les hydrocarbures en mer, - Un

Expert Dragage et Remblai; • Un Expert spécialiste en faune et flore en milieu maritime; - Un expert en cartographie; • Un Expert spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (SST). Le PAPN invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

7. Cette manifestation d'intérêt devra être accompagnée de toutes informations utiles pour montrer que le Candidat est qualifié pour réaliser les services décrits ci-dessus, à savoir:

- Les moyens en personnel qualifié; - Les moyens matériels;
- «La surface financière (bilan du Candidat pour les trois dernières années, références bancaires);
- Les références concernant l'exécution de prestations similaires durant les dix dernières années (titre du projet, date des prestations, montant et objet du contrat nombre d'hommes-mois d'experts, bénéficiaires, source de financement);
- L'expérience du Candidat dans la région.

Cet Appel à Manifestations d'intérêt s'adresse aux Bureaux d'études, société d'ingénierie ou cabinet de consultants.

8. Les critères d'éligibilité à un -financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans [es- États étrangers disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD-www.afd.fr.

9. Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure:

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres, OU
- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée- par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

10. Les candidats étrangers devront obligatoirement se mettre en groupement avec un cabinet local agréé par le Ministère de l'Environnement et du développement durable et du bassin du Congo

11. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction:

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services (cadrage, enquête publique; élaboration des TDR, approbation des TDR par le client, dépôt des TDR au ministère de Tutelle, validation des TDR, analyse et traitement des données, consultation publique, rédaction du rapport de l'IEIES, approbation du rapport de l'IEIES par le client, dépôt du rapport de l'ELES au ministère de tutelle)
- Du domaine et de l'expertise technique: • réalisation des études/évaluation d'impact

environnemental & social dans le secteur des opérations de dragage dans les domaines portuaires; • expérience dans le domaine de la gestion des risques de pollution; • expérience dans le domaine de la dépollution; • expérience dans l'élaboration des mesures d'atténuation des effets des actions anthropiques dans le secteur portuaire)

- Du contexte géographique à savoir, en Afrique Centrale avec le français pour principale langue.

- 12. Le PAPN examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants: - Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays; - Inclusion, dans la mesure du possible, d'experts locaux dans l'équipe du consultant.

13. Le PAPN dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 28 février 2023 à 12h00 à l'adresse ci-après:

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
Avenue de Loango (immeuble en face de la CNSS)
BP: 711 -Pointe-Noire -République du Congo
(A l'attention du Directeur Général du PAPN)
Email: info@papn-cg.org

Copies: jeanjacquesmombo250@gmail.com.; spcpmpapn-cg.org;
15. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: de 07h30mn à 16h30mn, heure locale, (TU+1) auprès de.

Monsieur Jean Jacques MOMBO, Chef de projet,
Coordonnateur de la phase d'urgence et du plan stratégique
Tel: (+242) 05 553 20 891 06 670 11 12;
Courriel: jeanjacquesmombo250@email.com;
Avec Copies: info@papn-cg.org; spcpm@papn-cg.org

Fait à Pointe-Noire le 25 janvier 2023

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE**

Dans le cadre du Centenaire de la Ville de Pointe-Noire,
le Musée Cercle Africain en collaboration avec Eni Congo
organise un Atelier de Photo



ATELIER PHOTO



Critère d'éligibilité :

Être un photographe amateur âgé de plus de 18 ans

Date

**Du 20 au 23
Février 2023**

Formateurs

**Photographes
Internationaux
et Mad Men Studio**

PARTICIPATION GRATUITE - APPEL À CANDIDATURE OUVERT JUSQU'AU 05 FÉVRIER 2023

Lettre de motivation à déposer au Musée Cercle Africain (Rond-Point Lumumba - Pointe-Noire)
Pour tout contact : 05 511 32 21

